



BASSIN DE THAU
Entre Terre et Lagune

ANCRE DES SAVOIRS

LE JEU DE PLATEAU

PRESENTATION

Ancre des Savoirs est un projet de conception pédagogique sur la pêche et la conchyliculture en Méditerranée occitane.

Grâce au jeu de plateau, immerger vous dans l'univers de la **pêche** et de la **conchyliculture** en racontant votre propre histoire à l'aide des magnets à poser **sur le plateau de jeu** !

www.ancredessavoirs.fr

Ils nous financent :

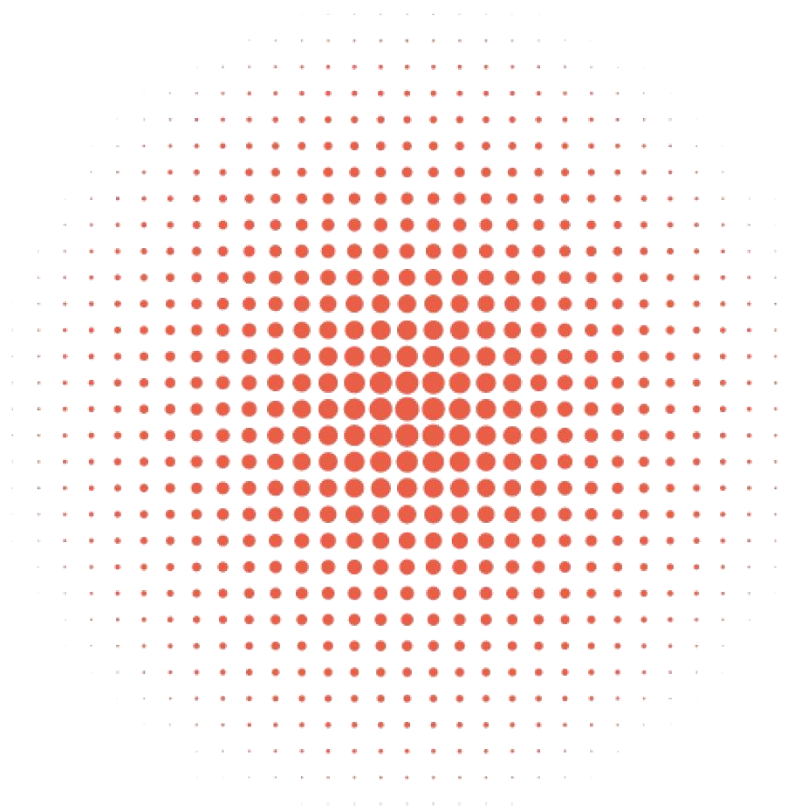


PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LA PÊCHE

TABLE DES MATIERES

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	4
OBJECTIFS DU JEU	4
PUBLIC	4
NOMBRE DE JOUEURS	4
DURÉE	4
MISE EN PLACE DU JEU	5
Gestion de l'espace :	5
Composition du jeu / Liste du matériel :	5
DEROULE	6
THÉMATIQUES SUGGEREES ASSOCIEES A L'OUTIL	6
1.Les techniques de pêche et de conchyliculture et les différentes espèces :	6
2.La cohabitation avec les usagers de la mer : (la signalisation, le respect des activités de pêche, les zones filets de pêche et les outils de balisage des engins de pêche)	7
3.Les impacts liés aux déchets marins et lagunaires, les solutions. (les déchets anthropiques, la valorisation et les pistes d'actions)	7
4.Les alternatives pour préserver les espèces ciblées par la consommation - (L'aquaculture raisonnée, engins sélectifs..)	7
5.Les ressources issues de la pêche et de la conchyliculture et leurs circuits de distribution (activités économiques, chaîne de distribution, gestion des quantités, réglementation, du professionnel au consommateur)	7
6.Les ressources issues de la pêche et de la conchyliculture et leur environnement (milieu écologique)	8
LIVRET ANIMATEUR	
MILIEUX ET HABITATS D'OCCITANIE	9
MILIEU LAGUNAIRE	9
MILIEU MARIN	11
ESPÈCES DE MÉDITERRANÉE	12
POISSONS PÉLAGIQUES	12
POISSONS BENTHO-PÉLAGIQUES- SEMI-PÉLAGIQUES	14
POISSONS CÔTIERS DE SABLE ET D'HERBIER	15
POISSONS BENTHIQUES DE ROCHE ET DE VASE	17
POISSONS PLATS DE FONDS SABLEUX	18
POISSONS DE MER ET DE LAGUNES (ÉTANGS)	20
REQUINS ET RAIES	21
ARTHROPODES - CRUSTACÉS	21
MOLLUSQUES – CÉPHALOPODES*	23
MOLLUSQUES – GASTÉROPODES MARINS	24
MOLLUSQUES – BIVALVES	24
MOLLUSQUES – BIVALVES – de conchyliculture	26
ECHINODERMES	27
ESPÈCES RARES ET/OU PROTÉGÉES	27
TYPES DE PÊCHE ET DE CONCHYLICULTURE EN OCCITANIE	31
TECHNIQUES ET ENGIN DE PÊCHE EN OCCITANIE	32
Arts dormants	32
TECHNIQUES DE CONCHYLICULTURE EN OCCITANIE	36
Élevage d'huîtres en lagune (ostréiculture)	36
Élevage de moules en mer ou en lagune (mytiliculture)	37

LIEUX DE VENTE	37
Criée	37
Coopérative	38
Mareyeur	38
Halle à poisson	38
Mas conchylicole	38
Étal direct producteur	39
Restaurant	39
Poissonnerie (indépendante ou dans un supermarché)	39
RÉGLEMENTATION ET ORGANISATION DE LA PÊCHE PROFESSIONNELLE	39
Réglementation liée aux ressources : quota, réglementation européenne et réglementation nationale	39
Prud'homies de pêche	40
Comités Régionaux des Pêches Maritimes et des Elevages Marins	40
RÉGLEMENTATION LIÉE AUX ESPACES/ESPÈCES SPÉCIFIQUES : RÉGLEMENTATION DES RÉSERVES, ZONES DE PROTECTION RENFORCÉE, ESPÈCES PROTÉGÉES	41
La Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM)	41
Espèces protégées	41
AUTRES USAGES MARITIMES EN OCCITANIE	42
Sports et loisirs nautiques	42
Commerce et transport	43
Energie	43
Sécurité et réglementation	45
GLOSSAIRE	46



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'outil "Pêche & Conchyliculture sur un plateau" est destiné à faire découvrir aux participants une grande variété de thèmes en lien avec la pêche et la conchyliculture en Occitanie. Pour se faire présente une approche globale sur : les métiers et techniques de pêche et de conchyliculture d'Occitanie, les différents habitats des milieux marin et lagunaire en lien avec ces activités, les activités associées et le partage de l'espace maritime et lagunaire. Il peut être utilisé à travers des animations (stands, projets scolaires, etc.).

Le public manipulera l'outil avec l'aide d'un animateur et pourra aborder l'ensemble de ces thèmes.

OBJECTIFS DU JEU

- Comprendre l'articulation entre les milieux marins, la biodiversité et les activités humaines : espèces, habitats marins, chaîne alimentaire.
- Découvrir les filières professionnelles de pêche et de conchyliculture en Occitanie.
- Comprendre les métiers de la pêche et de la conchyliculture, les espèces ciblées, les voies de commercialisation et de consommation, la réglementation et les enjeux des filières.
- Comprendre les liens et interactions entre les filières et les autres usages du territoire littoral.
- Savoir associer ces activités aux milieux dans lesquels elles sont pratiquées.
- Valoriser les solutions pour préserver la ressource, et préserver ce patrimoine culturel maritime.

PUBLIC

Ce jeu est destiné à un public jeune et adulte.

Il est utilisable aussi bien dans un contexte scolaire que d'animation grand public, notamment grâce sa version courte.

NOMBRE DE JOUEURS

Scolaire : 15 à 20 participants, demi-classe (ou classe entière associé à l'imagier de la mer à l'assiette animé par l'enseignant)

Public : 1 à 20 participants.

DURÉE

Version longue : Entre 1h et 2h30.

Version courte : 5 mn à 20 mn

MISE EN PLACE DU JEU



Gestion de l'espace :

Les plateaux de jeu pourront être ouverts ou posés sur une table tournée vers le public.

Composition du jeu / Liste du matériel :

- Deux plateaux aimantés illustrés de 1m de largeur * 0,8 m de longueur pouvant être posés horizontalement sur une table. Les illustrations représentent la mer et son étagement en profondeur (différents habitats) et une zone littorale et lagunaire plus ou moins bâti et une zone de ciel.
- 5 sacs distincts contenant 52 Magnets aimantés de 8x8 cm (à apposer sur les plateaux en fonction des thématiques suivantes :
 - 19 magnets "Espèces" (aux coins verts) représentant : Thon Rouge, Merlu (appelé à tort « Merlan », Espadon, Sardine, Loup/Bar, Dorade Royale, Saupe, Sole, Crevette, Mérrou, Poulpe, Dauphin, Murex/Pointu, Moules, Oursin, Telline, Homard, Congre, Rascasse
 - 6 magnets "Navires" (aux coins bleus) représentant : Petits métiers, Palangrier, Chalutier pélagique, Chalutier de fond, Thonier, Plongeur sous-marin
 - 12 magnets "Techniques de pêche" (aux coins violets) représentant : Pot à poulpe, Ligne/canne, Pêche à pied, Capéchade, Nasse/casier, Filet calé sans bouée, Filet calé avec

bouée, Filet trémail, Senne, Bouée réserve/cardinale, Aquaculture (cuve à poisson), Table d'élevage conchylicole

- 7 magnets “Autres activités humaines” (aux coins rouges) représentant : Jet ski (représente les activités nautiques de mer), wakeboard (représente les activités nautiques étang), Plagistes, Brigade nautique, Bouée de mouillage plongée, Parc éolien marin, Fanion/flotteur de pêche
 - 5 magnets “Lieux de vente – achat ” (aux coins roses) représentant : Coopérative, Poissonnerie, Criée, Étal direct, Dégustation sur le mas, Plats cuisinés dans l'assiette
- Le présent livret animateur présentant notamment :
- Différents milieux (Habitats des étangs : herbiers, eau saumâtre* & habitat anthropisé ; Habitats marins : herbiers et fond rocheux, sableux, pleine eau)
 - Engins et techniques employés dans ces milieux
 - Principales espèces de Méditerranée vivant en mer et en lagune
 - Des espèces “emblématiques” représentées sur les magnets

DEROULE

Au fil de l'animation et de la thématique choisie par l'animateur, les participants positionnent les différents magnets :

- Magnets “Espèces”
- et/ou magnets “Navires”, “Techniques”, “Activités humaines”, “Lieux de vente – achat”

Il n'est pas nécessaire d'avoir placé la totalité des magnets pour faire avancer le jeu.

Il appartient à l'animateur d'adapter les choix de magnets en fonction du public et des interactions, ainsi que des thématiques qu'il souhaite aborder. Les échanges et apports de connaissances viendront renforcer les informations transmises via l'outil.

THÉMATIQUES SUGGEREES ASSOCIEES A L'OUTIL

6 thématiques proposées ci-dessous permettent d'aborder des sujets et enjeux importants au cœur des réflexions des professionnels et des acteurs des activités de pêche et de conchyliculture à l'échelle de la façade méditerranéenne d'Occitanie. L'idée étant que l'animateur puisse favoriser les échanges entre les participants en s'appuyant sur une thématique, et ainsi favoriser le placement des vignettes correspondantes sur le plateau de jeu.

1. Les techniques de pêche et de conchyliculture et les différentes espèces :

Trois définitions associées :

- Pêche maritime lagunaire : la pêche maritime est une pêche qui se pratique au-delà de la limite de salure* des eaux. Les étangs proches du littoral, par leur eau saumâtre*, peuvent en faire partie.
- Petite pêche : pêche en mer, pratiquée par des navires ne faisant pas de marée pêche (restant moins de 24 H en mer) qui ramène du poisson frais, sans transformation.
- Petits métiers : pêche en mer ou en lagune, avec un navire souvent polyvalent, majoritairement inférieur à 12m, ne faisant pas de marée. Le propriétaire du navire est très souvent embarqué – c'est pour cela que l'activité est dite « artisanale ».

- Chalutier occitan : Navire de pêche qui mesure entre 18 et 25m ; il détient une autorisation européenne de pêche au chalut. Le chalut est un filet en forme de poche traîné au fond de l'eau ou près de la surface. Les chalutiers sont les plus gros employeurs, à l'année à la pêche, puisque composés de 3 à 5 matelots par chalutiers. Cette flottille est un maillon structurant en Occitanie car elle permet un apport constant de poissons.

Les chiffres clés :

- 3 complexes lagunaires
- 37 chalutiers occitans
- 578 navires inférieurs à 12m de long

2. La cohabitation avec les usagers de la mer : (la signalisation, le respect des activités de pêche, les zones filets de pêche et les outils de balisage des engins de pêche)

3 définitions associées :

- Bouée de balisage : un engin de pêche mouillé ou dérivant doit être balisé par une bouée à l'ouest avec deux pavillons, une bouée à l'est avec un pavillon, et un réflecteur radar. Les mâts de pavillon doivent être à 2m de la bouée. Il est interdit de passer sur ces engins.
- Plan de balisage : Pour assurer la sécurité des usagers, et notamment des baigneurs, l'autorité de police (maire et/ou préfet maritime) institue en bordure du rivage des zones de protection balisées. Le balisage a pour but de signaler aux navigateurs et aux baigneurs les dangers existants et notamment ceux invisibles que la mer recouvre ainsi que les chenaux de navigation.

Les chiffres clés :

- 3 pavillons

3. Les impacts liés aux déchets marins et lagunaires, les solutions. (les déchets anthropiques, la valorisation et les pistes d'actions)

3 définitions associées

Les chiffres clés

4. Les alternatives pour préserver les espèces ciblées par la consommation - (L'aquaculture raisonnée, engins sélectifs..)

3 définitions associées

Les chiffres clés

5. Les ressources issues de la pêche et de la conchyliculture et leurs circuits de distribution (activités économiques, chaîne de distribution, gestion des quantités, réglementation, du professionnel au consommateur)

3 définitions associées

- La criée : lieu où est vendu le poisson frais la 1^{ère} fois, sous forme d'enchère. Les enchères sont descendantes. Ce lieu est réservé aux professionnels pour de la vente en gros.
- L'OP : une organisation de producteurs est constituée à l'initiative de ceux-ci afin de faciliter la mise en marché. Elle gère les quotas de ses adhérents et les produits invendus sous criée.

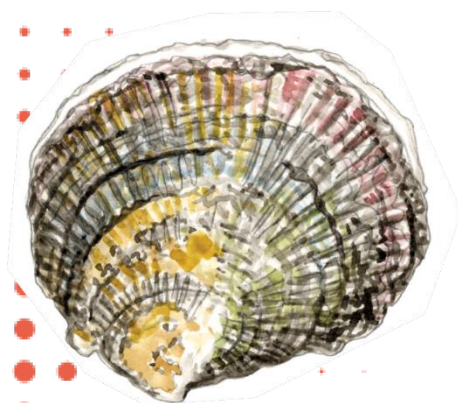
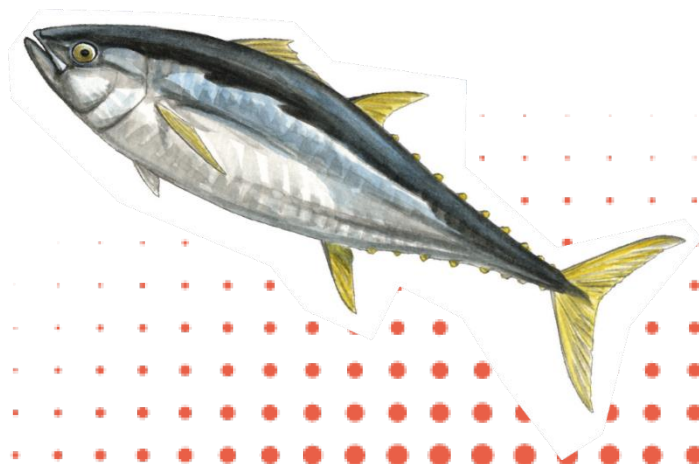
Les chiffres clés :

- 4 lieux de vente (criées) en Occitanie : Grau du Roi, Sète, Grau-d'Agde, Port-La-Nouvelle
- 2 organisation de producteurs

6. Les ressources issues de la pêche et de la conchyliculture et leur environnement (milieu écologique)

3 définitions associées

Les chiffres clés



ANCRE
DES **SAVOIRS**

LIVRET ANIMATEUR

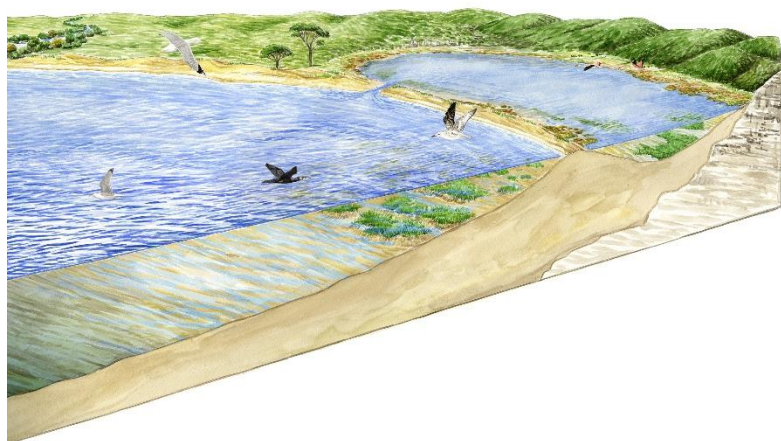
MILIEUX ET HABITATS D'OCCITANIE

Les facteurs écologiques tels que l'intensité de la lumière, la température, les mouvements de l'eau, la nature du fond et les matières organiques et minérales disponibles pour s'alimenter, définissent des milieux naturels. Ces milieux sont peuplés par des espèces spécifiques auxquelles sont associées des techniques et engins de pêches adaptés.

Le plateau illustré représente 6 habitats marins et 2 habitats lagunaires.

Voici un descriptif de chaque milieu et de chaque espèce animale et végétale représentée sur les magnets espèces :

MILIEU LAGUNAIRE



Description générale :

Habitat présent au niveau des étangs littoraux salés mais aussi dans certaines zones marines estuariennes, où l'eau est irrégulièrement dessalée et la température variable. Ces fluctuations se produisent dans des intervalles de temps allant de la journée à l'année. Les organismes vivant dans cet habitat sont donc soumis à de fortes variations de salinité et de température, d'où la présence d'espèces euryhalines (capable de supporter de grandes variations de salinité) et eurythermes (température

élevée conférant une capacité d'adaptation aux variations de température).

Les lagunes d'Occitanie sont soumises à de fortes pressions, qui peuvent être d'origine anthropique, liées aux activités commerciales qu'elles accueillent, ou d'origine naturelle, liées à leur rôle de régulateur hydrologique.

Différents types d'habitats lagunaires sont associés aux activités de pêche et de conchyliculture :

L'habitat sous-lagunaire : Herbiers

Principale richesse écologique des lagunes d'Occitanie, ces prairies marines sont précieuses à plus d'un titre :

- Habitat et nurserie pour de nombreuses espèces comme l'hippocampe, le syngnathe ou la daurade
- Ces plantes (à ne pas confondre avec les algues) à fleurs et systèmes racinaires enfouis sur le substrat/sol de la lagune participent à l'oxygénation de la lagune grâce à la photosynthèse.
- Ces tapis marins assurent un stockage de CO₂ (par photosynthèse)
- Ils fixent les sédiments, ralentissent la houle et contribue à la stabilité des rives des lagunes et du littorales.

Ils sont indispensables au maintien de la biodiversité.

Afin de préserver cette végétation sous-marine du piétinement, des ancres de bateaux et des pesticides utilisés à terre, les syndicats mixtes, les gestionnaires, les scientifiques, les organismes d'éducation à l'environnement multiplient l'information sur la réglementation, la sensibilisation, et les suivis scientifiques.

Différentes espèces d'herbiers en lagune :

Les herbiers sont constitués de plantes à fleurs. À la différence des algues, ils possèdent des racines et se fixent sur les fonds de sable et de graviers. Ils puisent donc une partie de leurs nutriments dans le sol grâce à ces racines et pratiquent la photosynthèse. Les herbiers sont cantonnés aux premières dizaines de mètres d'eau, où la lumière pénètre encore.

Dans les milieux confinés comme les lagunes, ce sont les Zostères (*Zostera sp.*) ou la Cymodocée (*Cymodocea nodosa*) qui s'installent. Ces formations végétales servent d'abri à de nombreux juvéniles* de poissons et de lieu de vie à de nombreuses espèces animales : Poissons herbivores et carnivores, Mollusques (Grande nacre, Poulpes etc.), Crustacés et Échinodermes* (Oursins et Holothuries).

En mer, l'espèce dominante et endémique de Méditerranée est la Posidonie (*Posidonia oceanica*). Voir ci-après MILIEU MARIN.

L'Habitat lagune et son environnement

La salinité de l'eau dans les lagunes est variable en fonction des saisons, des conditions climatiques et des différentes zones de la lagune.

Les poissons et autres ressources vivantes se trouvent dans des zones différentes en fonction de la profondeur, de la nature des sédiments ou de cette salinité. Certaines espèces alternent entre la mer et la lagune en fonction des périodes de nourrissage, de reproduction ou selon le climat ou la saison.

Les sansouïres apparaissent dans les zones de delta, comme la Camargue, sous l'influence de la nappe d'eau salée. La sansouïre est un milieu argilo-limoneux salé, subissant des entrées maritimes. Les plantes halophiles qui s'y développent restent basses et buissonnantes : salicorne, les soudes, atriplex et les saladelles... En raison du faible couvert végétal, les sansouïres n'abritent pas une richesse spécifique importante mais elles jouent un rôle majeur pour la nidification de certains petits oiseaux du littoral : gravelots à collier interrompu, alouettes des champs, chevaliers, avocette, courlis, œdicnèmes criards... En hiver, la mise en eau favorise l'apparition des canards et des échassiers. C'est l'espace très emblématique où les gardians (cavaliers des élevages de Camargue) font pâturer les taureaux et chevaux.

L'habitat anthropisé : la conchyliculture

L'élevage conchylicole en lagune implique d'installer des tables durablement dans l'espace lagunaire. Ce matériel ainsi que les interactions avec les produits élevés favorisent un habitat avec des spécificités propres et modifie l'habitat naturel. L'offre de surface où se fixer qui est introduite est favorable à l'arrivée de nombreuses nouvelles espèces colonisatrices ayant besoin d'un support.

Ex : développement d'éléments vivants sur un piquet, arrivée de certains prédateurs...

Elevage d'huîtres de Méditerranée :

En raison de l'absence de marée en Méditerranée, des techniques particulières ont été développées : l'élevage en suspension réalisé grâce à des "tables" en pratiquant "le collage". Cette technique, inventée en 1925, se perpétue encore aujourd'hui. Les huîtres sont collées une par une sur des cordes. Ces cordes, suspendues à des tables, sont immergées dans la lagune pendant la croissance des huîtres. Celles-ci pourront donc s'épanouir librement et puiser les éléments indispensables à leur croissance. La forte richesse biologique et la qualité des eaux des lagunes comme en témoigne la présence

d'espèces très sensibles à la pollution (les hippocampes ou certaines espèces d'algues) contribuent à donner un goût spécifique et salé.

En Méditerranée, les producteurs manipulent les huîtres une par une pour les fixer sur leur corde d'élevage, les détacher, les exonder... Ce procédé artisanal se transmet de génération en génération.

Pour aller plus loin :

<https://www.huitresdemediterranee.fr/notre-savoir-faire/nos-techniques-de-productions/lostreiculture/>

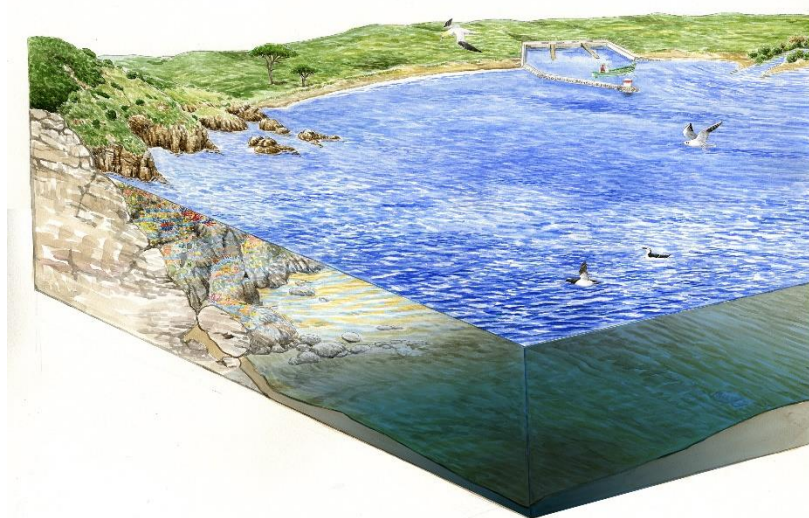
Elevage de moules de Méditerranée

La moule de Méditerranée, de l'espèce *Gallo provincialis*, est plus grosse et plus charnue que la moule d'Atlantique et sa chair jaune orangée à une saveur plus iodée et plus corsée.

Dans son milieu naturel, la moule de Méditerranée vit fixée aux rochers et filtre du plancton*. La mytiliculture désigne l'élevage des moules, qui se distingue en 2 types de production : une production lagunaire sur des tables conchylicoles, et une production en mer ouverte. Elles peuvent être élevées sur des cordes ou en filet sur des tables d'élevage.

Les moules méditerranéennes sont pour la majorité produites dans l'Hérault avec une petite production dans l'Aude et en Camargue (PACA).

MILIEU MARIN



Herbiers marins:

Facilement reconnaissables, les herbiers marins forment des prairies sous-marines. En Méditerranée, l'espèce emblématique de ce milieu est la posidonie, que l'on retrouve dans les fonds sableux. Il s'agit d'une espèce protégée par le réseau Natura 2000.

Bien qu'il ne représente qu'une faible superficie des fonds marins, cet habitat fragile est d'une très forte importance écologique. Il abrite plusieurs milliers d'espèces différentes et est notamment

un lieu de refuge pour les juvéniles* qui échappent à la vue de leurs prédateurs.

Les herbiers produisent beaucoup d'oxygène (ex : 1 m² de posidonie produit 14 litres d'oxygène par jour !) et stockent le CO₂.

Les racines (ou rhizomes) freinent la houle, stabilisent les fonds sableux et empêchent l'érosion des fonds, limitant aussi la turbidité de l'eau et également l'érosion du littoral. Les herbiers de posidonie constituent une source d'alimentation de plusieurs espèces d'herbivores (oursins, saupes) et sont à la base de plusieurs chaînes alimentaires puisque le déplacement de leurs feuilles mortes nourrit d'autres écosystèmes (ex : lasses de mer).

Fonds rocheux : Benthique roche et Littoral roche

Situés à faible profondeur, les petits fonds rocheux reçoivent une quantité de lumière optimale, favorable à la croissance de nombreuses espèces d'algues qui forment une couverture dense sur la

surface exposée des rochers. Ces algues abritent et nourrissent de petits invertébrés qui sont, à leur tour, les proies d'autres animaux comme les poissons.

Fonds sableux : Benthique sable et Bord de mer sableux (littoral) :

Composés de grains de roches sédimentaires, de matières organiques (coquillages réduits en morceaux) plus ou moins grossiers et de particules très fines (vase). De nombreux animaux benthiques ou fouisseurs peuplent ces fonds.

Pleine eau (pélagique) et zone mésophotique (limite de profondeur sans lumière (70 à 120 m))

C'est la colonne d'eau entre la surface et les fonds de la mer, avant obscurité. C'est un lieu de vie important pour de nombreuses espèces, des cétacés au plancton (premier maillon de la chaîne alimentaire*).

ESPÈCES DE MÉDITERRANÉE

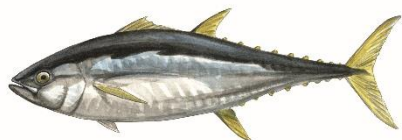
Dans ce paragraphe, retrouvez une description des espèces pêchées les plus courantes en Méditerranée : taille moyenne, lieu de vie, profondeur, alimentation, place dans la chaîne alimentaire, mode de pêche, taille minimale si pêche autorisée, statut protection, état de la ressource.

NB : le mode de pêche indiqué s'applique uniquement à la pêche professionnelle.

Sont également présentées quelques espèces rares et/ou protégées qui font l'objet d'attentions par la filière pêche en Occitanie.

POISSONS PÉLAGIQUES

Il s'agit des espèces qui vivent sans contact avec un sol (ou substrat) mais toujours en pleine eau



Thon rouge (Thunnus thynnus)

Lieu de vie : vit en haute mer, c'est un grand migrateur.

De rares individus chassent près des côtes ou s'installent près des fermes aquacoles.

Profondeur : 0 - 50 m (possibles plongées jusqu'à 200 m de profondeur en eaux tempérées, voire 500 m en eaux plus chaudes)

Alimentation : piscivore = sardines, maquereaux, chinchards, mais aussi calamars et krills (petits crustacés) et céphalopodes*

Place dans la chaîne alimentaire : Prédateur (en haut de la chaîne alimentaire avec aucun prédateur naturel connu si ce n'est l'orque et quelques grands requins)

Mode de pêche : pêche à l'hameçon : palangre ou ligne (canne), pêche à la senne (tournante et coulissante)

Taille minimale de capture :

- Pêche professionnelle : 115 cm (30 kg) pour la senne et 75 cm (8 kg) pour la pêche côtière (palangre et ligne)
- Pêche de loisir : 115 cm taille autorisée et poids min. 30kg.

Statut de protection : en danger (EN) (statut IUCN)

État de la ressource : après une phase de surexploitation dans les années 1990, un plan de reconstitution a été mis en place en 2006 par la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT). Sa pêche est aujourd'hui fortement encadrée et le stock est correctement exploité (pression de pêche en baisse et abondance en hausse). En 2022, le stock est considéré comme presque reconstitué par les scientifiques et son exploitation qualifiée de durable.

Espadon (Xiphias gladius)

Lieu de vie : vit de préférence entre 18 et 22°C proche des côtes

Profondeur : 0 à 200m (Incursions jusqu'à 900m)

Alimentation : poissons pélagiques, calmars et crustacés

Place chaîne alimentaire : grand prédateur, au sommet de la chaîne alimentaire

Mode de pêche : seule la pêche à la canne est autorisée en Méditerranée

Taille minimale légale de capture :

- pêche professionnelle : 100 cm
- pêche de loisir : 170 cm

Statut protection : pêche réglementée : désormais strictement contrôlée et fait l'objet de quotas dans le cadre d'un plan de reconstitution adopté au niveau international

État de la ressource : fragilisé par une exploitation intensive pendant plusieurs décennies



Maquereau (Scomber spp)

Lieu de vie : fréquente les zones de pleine eau. Abondant dans les zones côtières au printemps et en été. Migre vers les eaux plus au sud en hiver.

Profondeur : de la surface jusqu'à 200-250 m de profondeur

Alimentation : Larve de Maquereau se nourrit de larves de copépodes ; Le maquereau adulte se nourrit de zooplancton dont copépodes (petit crustacé de 1 à 2 mm) et krill et de petits poissons pélagiques (sardines, harengs)

Place chaîne alimentaire : petit prédateur (au milieu de la chaîne alimentaire)

Mode de pêche : chalut de fond, chalut pélagique, senne tournante et coulissante, ligne (canne)

Taille minimale légale de capture en mer Méditerranée :

- Pêche professionnelle : 18 cm
- Pêche loisir : 18 cm

Statut protection : pas soumis à un TAC* (Total Autorisé de Capture) mais protégé depuis 1996 par l'UE : pêche réglementée

Etat de la ressource : non évalué en Méditerranée (bassin Liguro-Provençal)

Capelan de Méditerranée (Trisopterus minutus capelanus)

Lieu de vie : fonds vaseux ou sableux,

Profondeur : 10 à 400m (le plus souvent entre 20-40m)

Alimentation : petits crustacés, vers annélides*, alevins* (jeune poisson) et autres petits poissons.

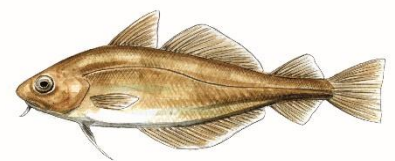
Place chaîne alimentaire : petit prédateur euryphage* (omnivore) (au milieu de la chaîne alimentaire)

Mode de pêche : chalut de fond

Taille minimale légale de capture : pas de taille minimale mais un calibre de commercialisation fixé à 50 grammes

Statut protection : pêche réglementée

Etat de la ressource : non évalué



Sardine (Sardina pilchardus)

Lieu de vie : eaux côtières, au-dessus du plateau continental

Profondeur : 1 à 100m

Alimentation : phytoplancton (organisme unicellulaire végétaux) et zooplancton : œufs, larves de crustacés, crustacés planctoniques.

Place chaîne alimentaire : en bas de la chaîne alimentaire. C'est un maillon essentiel car base de l'alimentation de nombreuses autres espèces marines comme les oiseaux, mammifères marins, autres poissons.

Mode de pêche : senne tournante et coulissante, chalut pélagique

Taille minimale légale de capture :

- Pêche professionnelle : 11 cm
- Pêche de loisir : 11 cm

Statut de protection : préoccupation mineure (LC) (UICN*). En France, des limitations sont imposées par certaines organisations de producteurs en hiver

Etat de la ressource : ressource correctement exploitée même si sa biomasse* (c'est-à-dire son poids vif total) a fortement diminué ces dernières années (voir explication dans les remarques ci-dessous)



Anchois (Engraulis encrasicolus)

Lieu de vie : En pleine eau, en bancs serrés et nombreux.

Profondeur : 0 à 400 m

Alimentation : zooplancton : copépodes, larves de crustacés et de

mollusques

Place chaîne alimentaire : petit prédateur (en bas de la chaîne alimentaire)

Mode de pêche : senne tournante et coulissante, chalut pélagique

Taille minimale légale de capture :

- Pêche professionnelle : 9 cm
- Pêche de loisir : 9 cm

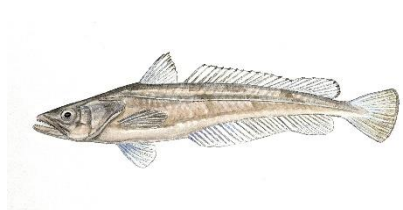
Statut de protection : pas soumis à un TAC (Total Autorisé de Capture) mais des mesures existent : limitation de l'effort de pêche, fermetures de zones temporairement, taille minimale de capture.

État de la ressource : en cours d'évaluation

REMARQUE pour ces deux dernières espèces (anchois et sardines) : Selon les scientifiques, la diminution de la biomasse de ces espèces en Méditerranée n'a pas pour origine la pêche. Elle serait liée aux conditions environnementales : pauvreté du milieu en éléments nutritifs, réduction de la taille du zooplancton disponible et perte en diversité de zooplancton. Cela entraîne un déficit de croissance des poissons dont c'est le régime alimentaire principale. Résultats issus du projet de recherche MONALISA de l'IFREMER.*

POISSONS BENTHO-PÉLAGIQUES- SEMI-PÉLAGIQUES

Benthos signifie le sol (le substrat), le fond en grec, pélagique signifie en pleine eau. Ces espèces benthopélagique ou semi-pélagique sont souvent en profondeur et nage du sol à la surface pour assurer leur cycle de vie. Ils ne sont pas inféodés qu'au substrat, ni à la nage en eau continue.



Merlu (Merluccius merluccius)

Lieu de vie : étant un prédateur benthopélagique, il vit sur le fond de sédiment ou de vase, la journée (benthos) et il remonte en pleine eau (pélagique) la nuit pour chasser ses proies.

Profondeur : entre 15 et 800 mètres en Méditerranée

Alimentation : juvénile* : vers, mollusques et petits crustacés / adulte : poissons et céphalopodes*

Place dans la chaîne alimentaire : petit prédateur (au milieu de la chaîne alimentaire)

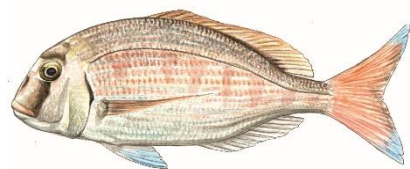
Mode de pêche : chalut à panneaux démersaux, chalut de fond, filet de fond ou calé, palangre

Taille minimale légale de capture :

- Pêche professionnelle : 20 cm en Méditerranée
- Pêche de loisir : 20 cm en Méditerranée

Statut protection : pêche réglementée

Etat ressource : préoccupant, c'est l'un des poissons les plus pêchés au chalut par les professionnels, le diagnostic actuel fait état d'une surexploitation (*données Ifremer*)



Pagre commun (Pagrus pagrus)

Lieu de vie :

- En stade juvénile* : herbiers, zones de sable parfois quelques habitats rocheux / près des côtes durant les périodes chaudes. En automne, il retourne explorer les zones profondes, au large
- Stade adulte : fonds rocheux, gravats ou sableux

Profondeur : 10-250 mètres

Alimentation : crustacés (sa mâchoire puissante lui permettant d'écraser des coquilles ou des carapaces de crabes), mollusques et petits poissons

Place chaîne alimentaire : prédateur (en milieu de la chaîne alimentaire)

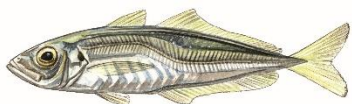
Mode de pêche : la palangre, ligne, filet, chalut de fond

Taille minimale légale de capture en Méditerranée :

- Pêche professionnelle : 18 cm
- Pêche de loisir : 18 cm

Statut de protection : en danger (EN) au niveau mondial (UICN)

Etat de la ressource : non évalué en Méditerranée (bassin Liguro-Provençal)



Chinchard ou Gascon (Trachurus trachurus)

Lieu de vie : zones sablonneuses du plateau continental

Profondeur : 10 à 500 mètres (peut descendre jusqu'à 1 050 m)

Alimentation : Aux stades larvaire et juvénile* : copépodes. Adulte : poissons, céphalopodes*, et crustacés

Place chaîne alimentaire : petit prédateur (au milieu de la chaîne alimentaire)

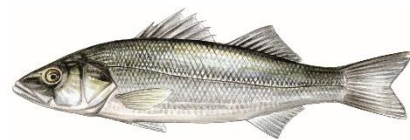
Mode de pêche : chalut de fond, filet et ligne

Taille minimale légale de capture : 15 cm

Statut protection : Préoccupation mineure (LC) (UICN)

Etat de la ressource : non évalué en Méditerranée (bassin Liguro-Provençal)

POISSONS CÔTIERS DE SABLE ET D'HERBIER



Loup de Méditerranée ou Bar (Dicentrarchus labrax)

Lieu de vie : Au stade juvénile* : proche des côtes, eaux peu profondes.

Adulte : étang et mer, dans des fonds accidentés, constitués de rochers, de galets ou de sable, et éloignement des côtes. Il aime les zones où

l'eau est vive et oxygénée

Profondeur : 0 - 100 m

Alimentation : en pleine mer : poissons et céphalopodes* ; au bord du littoral : petits crustacés

Place chaîne alimentaire : prédateur (en haut de la chaîne alimentaire)

Mode de pêche : filet, palangre, ligne (canne)

Taille minimale légale de capture :

- en pêche professionnelle : 25 cm

- en pêche de loisir : 30 cm

Statut protection : Préoccupation mineure (LC) (IUCN)

Etat de la ressource : non évalué mais recherches en cours pour améliorer la connaissance de cette ressource halieutique



Bogue (Boops boops)

Lieu de vie : vit dans divers milieux côtiers, comme les fonds sableux, les herbiers ou encore les zones rocheuses.

Profondeur : 0 - 350 m

Alimentation : plancton, particules végétales ou petits invertébrés présents en suspension dans l'eau.

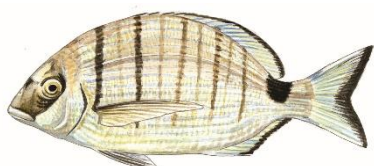
Place chaîne alimentaire : petit prédateur (au milieu de la chaîne alimentaire)

Mode de pêche : chalut de fond, filet

Taille minimale légale de capture : pas de taille minimum

Statut protection : Préoccupation mineure (LC) (IUCN)

Etat de la ressource : non évalué en Méditerranée (bassin Liguro-Provençal)



Sar commun (Diplodus sargus)

Lieu de vie : juvénile* : zones côtières, dans les eaux profondes ; adulte : utilise la posidonie et la zostère marine comme pépinière, fréquente les zones accidentées, constituées de rochers, de galets et de sables

Profondeur : 0-50m (jusqu'à 150 mètres)

Alimentation : mollusques (gastéropodes*, bivalves, polyplacophores* (mollusque brouteur)), crustacés (crabes, crevettes, amphipodes) et végétaux aquatiques (macrophytes)

Place chaîne alimentaire : prédateur moyen (au milieu de la chaîne alimentaire)

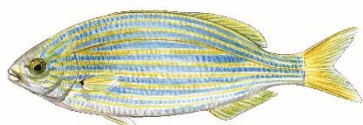
Mode de pêche : filet, ligne et parfois chalut de fond

Taille minimale légale de capture :

- Pêche professionnelle : 23 cm en Méditerranée
- Pêche de loisir : 23 cm en Méditerranée

Statut protection : Préoccupation mineure (LC) (UICN*)

Etat de la ressource : non évalué en Méditerranée (bassin Liguro-Provençal)



Saupe (Sarpa salpa)

Lieu de vie : espèce qui affectionne les herbiers de posidonie, vivant proche de fonds sableux, rocheux

Profondeur : 0-70 mètres

Alimentation : Principalement herbivore : posidonies, zostères, mais surtout les espèces épiphytes (algues et organismes (hydrides, bryozoaires et éponges) qui poussent sur les feuilles de la plante)

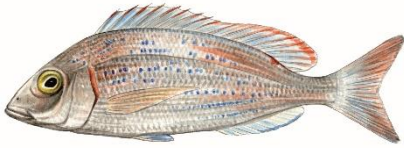
Place chaîne alimentaire : herbivore (en bas de la chaîne alimentaire)

Mode de pêche : ligne (canne), filet et plus rarement chalut de fond

Taille minimale légale de capture : Aucune en Méditerranée

Statut de protection : Préoccupation mineure (LC) (UICN)

Etat de la ressource : non évalué en Méditerranée (bassin Liguro-Provençal)



Pageot commun (Pagellus erythrinus)

Lieu de vie : fréquente les eaux côtières à proximité de fonds variés (sable, rochers et vase)

Profondeur : 20-300 mètres

Alimentation : vers marins, crustacés, mollusques, oursins, petits

poissons

Place chaîne alimentaire : petit prédateur (au milieu de la chaîne alimentaire)

Mode de pêche : chalut de fond, filet, ligne

Taille minimale légale de capture : pêches professionnelle et loisirs : 15 cm en Méditerranée

Statut protection : préoccupation mineure (LC) (UICN)

Etat de la ressource : non évalué en Méditerranée (bassin Liguro-Provençal)

POISSONS BENTHIQUES DE ROCHE ET DE VASE



Rouget barbet de vase (Mullus barbatus)

Lieu de vie : fonds graveleux, vaseux ou sableux

Profondeur : 0 à 100m

Alimentation : vers, mollusques, crustacés

Place chaîne alimentaire : petit prédateur (au milieu de la chaîne alimentaire)

Mode de pêche : chalut de fond, filet

Taille minimale légale de capture :

- Pêche professionnelle : 11 cm
- Pêche loisir : 15 cm

Statut protection : préoccupation mineure (LC) (UICN)

Etat de la ressource : préoccupant, mais tendance à la hausse des effectifs

Rascasse (Scorpaena scrofa)

Lieu de vie : fonds rocheux et coralligènes*

Profondeur : 15 - 150 mètres

Alimentation : chasse les crustacés décapodes et amphipodes, mollusques et petits poissons

Place chaîne alimentaire : prédateur (au milieu de la chaîne alimentaire)

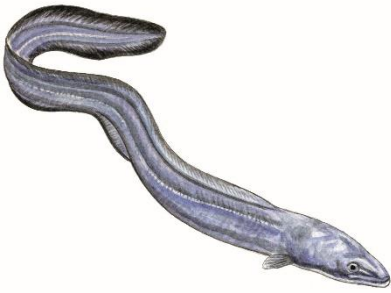
Mode de pêche : chalut, ligne, filet

Taille minimale légale de capture : 11 cm

Statut protection : aucun

État ressource : non évalué





Congre (Conger conger)

Lieu de vie : bordure de côte, on le rencontre dans les rochers, les failles et épaves, là où le milieu présente des cavités* dans lesquelles il peut se cacher le jour

Profondeur : 0 - 300 m

Alimentation : poissons, céphalopodes* et crustacés (surtout crabes)

Place chaîne alimentaire : grand prédateur (en haut de la chaîne alimentaire)

Mode de pêche : palangre

Taille légale de capture : 60 cm (pêche de loisir uniquement)

Statut protection : aucun

État ressource : non évalué

POISSONS PLATS DE FONDS SABLEUX



Sole commune (Solea solea)

Lieu de vie : fonds sablonneux (où elle se cache la journée) et effectue des migrations saisonnières : le long des côtes, du printemps à l'automne puis s'éloigne en hiver pour rejoindre les zones chaudes plus profondes

Profondeur : 0-150 mètres

Alimentation : crustacés, mollusques, vers

Place chaîne alimentaire : petit prédateur (au milieu de la chaîne alimentaire)

Mode de pêche : filet trémail, chalut de fond

Taille minimale légale de capture :

- Pêche professionnelle : 20 cm
- Pêche de loisir : 24 cm

Statut de protection : Données insuffisantes (UICN)

État de la ressource : non évalué en Méditerranée (bassin Liguro-Provençal)

Rombou (Bothus podas)

Lieu de vie : vit sur les fonds sableux ou mixtes depuis les petits fonds proches de la surface jusqu'à de grandes profondeurs, à proximité des posidonies

Profondeur : 15 - 400 m

Alimentation : petits poissons, des vers, des crustacés, des oursins et des mollusques

Place chaîne alimentaire : prédateur moyen (au milieu de la chaîne alimentaire)

Mode de pêche : filet, chalut de fond (espèce peu recherchée par les pêcheurs professionnels)

Taille minimale légale de capture : aucune

Statut de protection : Préoccupation mineure (LC) (UICN)

État de la ressource : non évaluée



Turbot (Scophthalmus maximus)

Lieu de vie : fonds sableux ou mixtes (vase, graviers et rochers) proches de la côte

Profondeur : 10 à 250 mètres

Alimentation : juvénile* : zooplancton : copépodes, larves de crustacés et de mollusques. Adulte : poissons, crustacés, bivalves (les espèces consommées varient selon le secteur géographique)

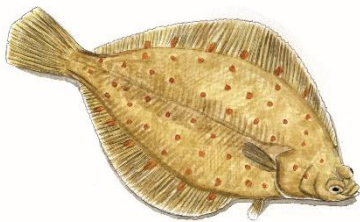
Place chaîne alimentaire : prédateur (en milieu de la chaîne alimentaire)

Mode de pêche : chalut de fond, filet trémail

Taille minimale légale de capture : aucune

Statut de protection : aucun (en Méditerranée)

État de la ressource : État inconnu



Plie/Carrelet (Pleuronectes platessa)

Lieu de vie : vit près du fond, sur le sable, la vase ou les graviers, on peut la retrouver dans les estuaires* jusqu'à la limite des eaux saumâtres.

Profondeur : de 0 jusqu'à 120 mètres

Alimentation : En stade juvénile* : plancton : larves de copépodes et petits vers polychètes. Adulte : mollusques bivalves, arthropodes* (crustacés, petits crabes), échinodermes* (oursin et étoile de mer),

petits poissons.

Place chaîne alimentaire : petit prédateur (en bas de la chaîne alimentaire)

Mode de pêche : filet, chalut de fond

Taille minimale légale de capture : aucune en Méditerranée

Statut de protection : Préoccupation mineure (LC) (UICN)

État de la ressource : État inconnu



Baudroie commune (Lophius piscatorius)

Lieu de vie : vit souvent immobile, enfouie dans les fonds de vase ou de sable, ne laissant dépasser que la gueule et le filament pêcheur qui lui sert à attirer ses proies

Profondeur : 20 à 1000 mètres (jusqu'à 1800 mètres)

Alimentation : espèce strictement piscivore (que du poisson) : tacauds,

chinchards, merlus...

Place chaîne alimentaire : grand prédateur situé en haut de la chaîne alimentaire (chasseur redoutable)

Mode de pêche : chalut de fond, filet

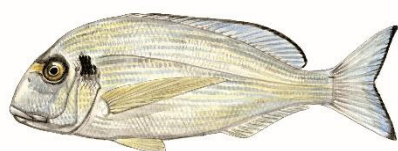
Taille minimale légale de capture :

- Pêche professionnelle : pas de réglementation spécifique en Méditerranée
- Pêche de loisir : 30 cm

Statut de protection : Préoccupation mineure (LC) (UICN) ; TAC (Taux autorisés de capture) pour la pêche professionnelle

État de la ressource : Non évalué

POISSONS DE MER ET DE LAGUNES (ÉTANGS)



Dorade Royale (Sparus aurata)

Lieu de vie : poisson côtier qui fréquente les herbiers marins et les fonds sablonneux, les lagunes méditerranéennes et qui supporte des variations de salinité importante

Profondeur : 1 - 150 m

Alimentation : mollusques à coquille (moules, huîtres) (grâce à sa dentition), crustacés, d'oursins, céphalopodes*, petits poissons

Place chaîne alimentaire : petit prédateur (au milieu de la chaîne alimentaire)

Mode de pêche : chalut, palangre, filet, verveux (en étang), senne tournante et coulissante

Taille minimale légale de capture :

- Pêche professionnelle : 20 cm
- Pêche de loisir : 23 cm

Statut de protection : Préoccupation mineure (LC) (IUCN)

Etat de la ressource : non évalué mais recherches en cours pour améliorer la connaissance de cette ressource halieutique

Joël (Atherina boyeri)

Lieu de vie : zones côtières, lagunes et la haute mer.

Profondeur : 0 à 3 mètres (jusqu'à 50 mètres de profondeur)

Alimentation : petits crustacés, mollusques, vers, larves de poissons

Place chaîne alimentaire : petit prédateur (au milieu-bas de la chaîne alimentaire)

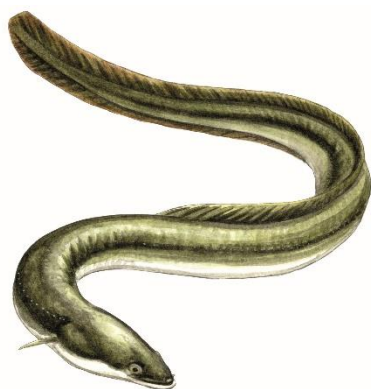
Mode de pêche : verveux

Taille minimale légale de capture : pas de réglementation spécifique en Méditerranée

Statut de protection : préoccupation mineure (LC) (UICN)

Etat de la ressource : non renseigné en Méditerranée (bassin Liguro-Provençal)

Anguille (Anguilla anguilla)



Lieu de vie : majoritairement dans les étangs et lagunes (à l'état adulte), en zones mixtes roches-sédiments et les fonds meubles sablo-vaseux, des fonds sont très riches en méiofaune* (animaux mobiles dont la taille est comprise en 44 et 500 micromètres (µm)). C'est un poisson migrateur, qui se déplace entre eau douce et eau de mer pour réaliser son cycle biologique.

Profondeur : faible profondeur en eau douce et dans les estuaires*, vit aussi dans les lagunes (étangs)

Alimentation : poissons, crustacés, de vers et d'autres invertébrés

Place chaîne alimentaire : petit prédateur (au milieu de la chaîne alimentaire, beaucoup de prédateurs naturels ex : loutres, oiseaux (cormorans et hérons))

Mode de pêche : nasse, verveux et palangre

Taille minimale légale de capture :

- Pêche professionnelle : 12 cm
- Pêche de loisir : interdite en milieu marin

La pêche professionnelle maritime est autorisée pour les stades « jaune » et « argentée », la pêche de la civelle est, quant à elle, interdite en Méditerranée.

La pêche maritime de loisir de l'anguille (tous les stades) est interdite

Statut protection : inscrite sur la liste rouge mondiale des espèces menacées de disparition de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Etat de la ressource : Danger Critique d'Extinction (UICN)

REQUINS ET RAIES



Grande Roussette (Scyliorhinus stellaris)

Lieu de vie : dans les fonds camouflés dans les algues, le sable, la vase, les fonds rocheux le jour, et devient active la nuit

Profondeur : 1 à 700 mètres

Alimentation : crustacés (crabes, crevettes), mollusques, céphalopodes* (petits poulpes, calmars) et d'autres poissons

Place chaîne alimentaire : prédateur (en milieu de chaîne alimentaire)

Mode de pêche : espèce non ciblée

Taille minimale légale de capture : aucune

Statut de protection : Quasi Menacée (UICN)

Etat de la ressource : ressource en augmentation en Méditerranée (bassin Liguro-Provençal)

ARTHROPODES - CRUSTACÉS

Les arthropodes* sont des animaux terrestres ou marins invertébrés au corps formé de segments articulés. En milieu marin on les nomme souvent crustacés (crevettes et crabes par exemple). Voici les principaux pêchés en Méditerranée

Crevette (Parapenaeus longirostris)

Lieu de vie : Arthropode vivant au large sur des fonds sableux ou vaseux

Profondeur : 70 - 400 m

Alimentation : très diversifiée : petits crustacés, petits mollusques, cnidaires (méduse)

Place chaîne alimentaire : Petit prédateur (au milieu de la chaîne alimentaire)

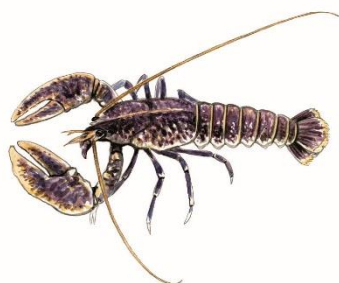
Mode de pêche : chalut de fond, verveux

Taille légale de capture en Méditerranée :

- Pêche professionnelle : 2 cm (longueur thoracique)
- Pêche de loisir : 2 cm (longueur thoracique)

Statut de protection : aucun statut de protection

État de la ressource : non évalué



Homard (Homarus gammarus)

Lieu de vie : les fonds rocheux

Profondeur : 20 - 100 m

Alimentation : mollusques, vers et échinodermes*

Place chaîne alimentaire : Prédateur (au milieu de la chaîne alimentaire)

Mode de pêche : casier

Taille légale de capture :

- Pêche professionnelle : 30 cm de longueur totale
- Pêche de loisir : 30 cm de longueur totale

Statut de protection : préoccupation mineure (LC) (UICN) sur la liste rouge mondial des espèces menacées

État de la ressource : non évalué en Méditerranée



Langouste (Palinurus elephas)

Lieu de vie : fonds rocheux où elle se cache dans des anfractuosités

Profondeur : 5 - 150 m

Alimentation : échinodermes* (oursin). Opportuniste*, elle peut également se nourrir de mollusque, algue, petit poisson, cadavres

Place chaîne alimentaire : prédateur (en haut de la chaîne alimentaire)

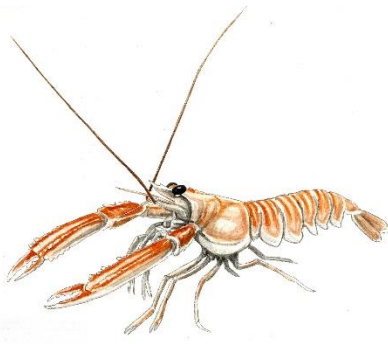
Mode de pêche : casiers, trémails, filet maillant

Taille légale de capture en Méditerranée :

- Pêche professionnelle : 9 cm (longueur thoracique)
- Pêche de loisir : 9 cm (longueur thoracique)

Statut protection : pêche réglementée - préoccupation mineure (LC) (UICN)

État de la ressource : non évalué



Langoustine (Nephrops norvegicus)

Lieu de vie : fond sableux et vaseux, où elle y creuse un terrier et sort durant les périodes de faible éclaircissement

Profondeur : 15 - 800 mètres

Alimentation : omnivores mais une préférence pour les polychètes, les crustacés, les mollusques et les échinodermes*

Place chaîne alimentaire : prédateur (en milieu de la chaîne alimentaire)

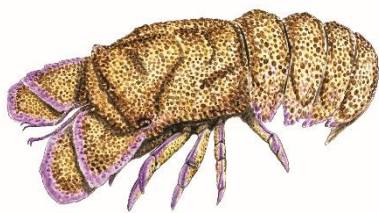
Mode de pêche : Chalut de fond, drague et casiers

Taille minimale légale de capture en Méditerranée :

- Pêche professionnelle : 7 cm (longueur thoracique)
- Pêche de loisir : 7 cm (longueur thoracique)

Statut protection : préoccupation mineure (LC) (UICN)

État ressource : non évalué



Cigale de mer (Scyllarus arctus)

Lieu de vie : grottes et fonds rocheux, cachée dans les cavités*, herbiers et fonds détritiques

Profondeur : 10- 100 mètres

Alimentation : vers, petits mollusques

Place chaîne alimentaire : petit prédateur (au milieu de la chaîne

alimentaire)

Mode de pêche : Pêche interdite

Taille minimale légale de capture : Non concernée

Statut protection : totalement protégée - préoccupation mineure (LC) (UICN)

État ressource : non évalué

Galère portugaise/Physalie (Physalia physalis)

Lieu de vie : pleine mer

Profondeur : flotte entre deux eaux (0-100m)

Alimentation : espèce carnivore se nourrissant de poisson de petite et moyenne taille

Place chaîne alimentaire : prédateur moyen (au milieu de la chaîne alimentaire)

Mode de pêche : espèce non ciblée par la pêche professionnelle, parfois se retrouvant dans les chaluts de fond.

Taille minimale légale de capture : aucune

Statut protection : aucun statut de protection

État de la ressource : non évalué

MOLLUSQUES – CÉPHALOPODES*



Poulpe (Octopus vulgaris)

Lieu de vie : espèce benthique* côtière, affectionnant les amas rocheux mais pouvant être trouvée sur les fonds sableux ou vaseux ainsi que les herbiers

Profondeur : jusqu'à 150 m

Alimentation : Animal carnivore, le poulpe se nourrit de crustacés, mollusques et bivalves

Place chaîne alimentaire : prédateur moyen (au milieu de la chaîne alimentaire)

Mode de pêche : Espèce ciblée avec les pots à poulpe et nasses, parfois également pêché mais non ciblé dans les filets et chaluts de fond.

Taille minimale légale de capture : pas de taille minimum en Méditerranée. Cependant les pêcheurs en Occitanie se sont mis d'accord sur des périodes de pêche autorisées et un effort de pêche (nombre de bateaux et de pots à poulpe/bateau) réglementés par chaque prud'homme, afin d'assurer l'exploitation durable de cette espèce.

Statut protection : préoccupation mineure (LC) (UICN)

État de la ressource : non évalué mais certains indicateurs de biomasse* montrent une baisse de la population



Seiche (Sepia officinalis)

Lieu de vie : vit sur des fonds meubles : sable ou graviers, herbier ou algue de grande taille et plus occasionnellement sur la roche

Profondeur : 0 - 200 m

Alimentation : poisson, mollusques (gastéropodes* et céphalopodes*) et crustacés (crevettes, crabes), petits alevins* de poissons

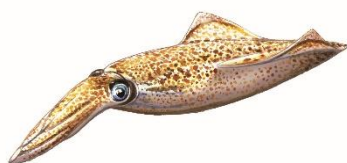
Place chaîne alimentaire : Prédateur (au milieu de la chaîne alimentaire) (chasseur et chassé)

Mode de pêche : chalut, filet

Taille minimale légale de capture en Méditerranée : Aucune taille minimum requise pour la pêche professionnelle et loisir

Statut protection : préoccupation mineure (LC) (UICN)

Etat de la ressource : non évalué en Méditerranée



Calmars (Loligo vulgaris)

Lieu de vie : Espèce pélagique vivant dans les plaines eaux et regagnent les eaux côtières lors des périodes de pontes

Profondeur : 50- 400 m

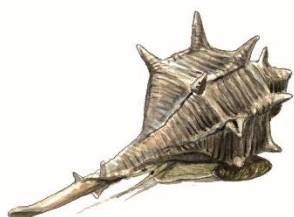
Alimentation : Au stade juvénile* : plancton. Adultes : petits poissons

Place chaîne alimentaire : prédateurs (en milieu de la chaîne alimentaire)

Mode de pêche : chalut de fond, chaluts pélagique, filets, lignes
Taille minimale légale de capture : pas de taille légale
Statut de protection : pêche réglementée durant la période de reproduction
État de la ressource : non évalué en Méditerranée

MOLLUSQUES – GASTÉROPODES MARINS

Ce sont des animaux sans squelette, à corps mou qui sont protégés par leur coquille qu'ils produisent. Les gastéropodes* possèdent une coquille unique en spirale (famille des « escargots » terrestre ou marins).



Murex/Pointu (Bolinus brandaris)

Lieu de vie : fonds sableux ou vaseux. On peut aussi le rencontrer sur les fonds rocheux peu profonds
Profondeur : 5-50 m
Alimentation : il se nourrit de bivalves et de gastéropodes* en perçant leurs coquilles et injectant un acide pour ensuite "aspérer" sa proie
Place chaîne alimentaire : prédateur perceur (au milieu de la chaîne alimentaire)

Mode de pêche : Filet trémail, drague, casier

Taille minimale légale de capture : pêche professionnelle et de loisir autorisées pour une taille minimale de 7 cm. Pas de réglementation spécifique au murex pointu en mer.

NB : son cousin le poivre d'étang (*Exalplex Trunculus*) fait l'objet de réglementations locales (période et taille de capture)

Statut de protection : pêche réglementée localement

État ressource : non évalué



Nasse Changeante / Noisettes de mer (Tritia mutabilis)

Lieu de vie : eau peu profonde sur les fonds sablo-vaseux et parfois dans les herbiers zostères

Profondeur : 2 - 15 m

Alimentation : régime macrophage* et nécrophage* : elles se nourrissent de proies mortes ou blessées (poisson, crustacé, autre mollusque bivalve)

Place chaîne alimentaire : petit prédateur (au milieu de la chaîne alimentaire) (son principal prédateur est l'étoile de mer)

Mode de pêche : casiers, drague, chalut de fond

Taille minimale légale de capture : aucune taille minimum requise

Statut de protection : aucun

Etat ressource : non évalué

MOLLUSQUES – BIVALVES

Ce sont des animaux sans squelette, à corps mou qui sont protégés par leur coquille qu'ils produisent. Les bivalves, comme leur nom l'indique, possèdent 2 valves (coquilles) refermables qui permettent de faire entrer et sortir de l'eau pour se nourrir (animal filtreur*) et respirer.

Palourde européenne (Ruditapes decussatus)

Lieu de vie : sables grossiers plus ou moins vaseux, sable coquillier, fonds de graviers

Profondeur : 0- 180 mètres (davantage présente entre 0 et 50 mètres, mais peuvent être trouvées à moins de 5 mètres dans certaines zones de la lagune de Thau)

Alimentation : Animal microphage* suspensivore, il filtre grâce à deux siphons qui affleurent le sédiment à la recherche de particule alimentaire

Place chaîne alimentaire : microphage (en bas de la chaîne alimentaire)

Mode de pêche : Drague, pêche à pied et apnée (à la fourchette)

Taille minimale légale de capture en Méditerranée :

- Pêche professionnelle : 3 cm
- Pêche de loisir : la pêche de loisir de la palourde européenne ainsi que la palourde jaune ou clovisse est interdite dans l'Hérault et le Gard Statut de protection : pêche réglementée mais aucun statut de protection

État ressource : non évalué



Telline (Donax trunculus)

Lieu de vie : les zones de sable fin dans les baies abritées avec des eaux peu agitées

Profondeur : 0 - 6 mètres

Alimentation : régime détritivore* suspensivore (matière nutritive en suspension), qu'elles captent grâce à leurs siphons

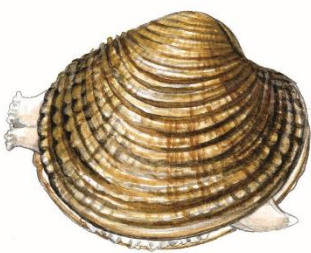
Place chaîne alimentaire : détritivore* (en bas de la chaîne alimentaire)

Mode de pêche : Drague à main, en pêche à pied, engin dit « tellinier »

Taille minimale légale de capture en Méditerranée : 25 mm

Statut de protection : aucun

État de la ressource : non évalué



Praire (Venus verrucosa)

Lieu de vie : bivalve fouisseur qui s'enfonce peu profondément dans le sable ou graviers propres ou vaseux et les fonds détritiques

Profondeur : 0 - 50 mètres

Alimentation : se nourrit de particule alimentaire grâce à deux siphons (inhalant et exhalant)

Place chaîne alimentaire : microphage* (en bas de la chaîne alimentaire)

Mode de pêche : drague et casier

Taille minimale légale de capture :

- Pêche professionnelle : 25 mm, récolte du 1er septembre au 30 avril.
- Pêche de loisir : 25 mm

Statut de protection : pêche réglementée

État ressource : non évalué

Couteau (Solen marginatus)

Lieu de vie : 0 - 200 mètres

Alimentation : régime suspensivore composé de phytoplancton et de matière organiques en suspension.

Place chaîne alimentaire : suspensivore (en bas de la chaîne alimentaire)

Mode de pêche : plongée

Taille minimale légale de capture :

- Pêche professionnelle : 10 cm
- Pêche de loisir : 10 cm

Statut de protection : pêche réglementée

État ressource : non évalué



MOLLUSQUES – BIVALVES – de conchyliculture



Moule (Mytilus edulis)

Lieu de vie : eaux peu profondes et dans le ressac*, où elle se fixe sur différents supports : fond rocheux, pierres, pilotis, mouillage, coque de bateau. En élevage : sur des cordes ou des pieux (bouchots) dans les étangs ou dans les baies protégées marines

Profondeur : 0 - 10 m

Alimentation : régime microphage* plutôt omnivore (phytoplancton et zooplancton), elle les capte grâce à la sécrétion d'un mucus au travers de ses branchies puis ramené à la bouche afin de les consommer

Place chaîne alimentaire : filtreur*, proie de nombreuses espèces de poissons (en bas de la chaîne alimentaire)

Mode de pêche : élevage (mytiliculture), et pêche de naissains en plongée

Taille légale de capture : non concernée

Statut de protection : aucun

État ressource : non évalué



Huître (Crassostrea gigas)

Lieu de vie : le long des côtes abritées. En élevage : sur des cordes ou dans des pochons sur des tables conchylicoles, en étang ou en mer dans des zones protégées

Profondeur : 0-80 mètres

Alimentation : phytoplancton en filtrant l'eau de mer (plusieurs litres à l'heure)

Place chaîne alimentaire : filtreur* (en bas de la chaîne alimentaire)

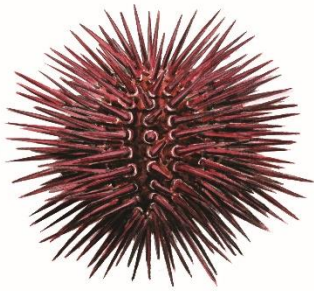
Mode de pêche : élevage (plus de 100 000 tonnes par an, principalement sur la lagune de Thau)

Taille légale de capture : non concernée

Statut de protection : aucun

État ressource : non évalué

ECHINODERMES



Oursin violet (Paracentrotus lividus)

Lieu de vie : fonds rocheux, herbiers de posidonies, on le retrouve souvent dans des creux qu'il a creusés à l'aide de ses piquants et où il peut s'ancrer solidement.

Profondeur : 0-80 mètres

Alimentation : herbivore benthique qui se nourrit principalement d'algues

Place chaîne alimentaire : herbivore (en bas de la chaîne alimentaire)

Mode de pêche : en apnée et à la drague dans certains étangs autorisés, en

plongée bouteille en mer.

La pêche plongée bouteille pour les départements de l'Hérault et le Gard est soumise à l'obtention d'une licence et est réservée aux professionnels. Elle concerne uniquement certaines espèces : Bernard l'Hermite – Piades, vers, oursins, holothuries, violets, moules de Méditerranée. Sur le territoire du Parc naturel marin (PNM) du Golfe du Lion, la pêche en scaphandre autonome est autorisée uniquement pour le prélèvement des oursins et il faut avoir une licence.

Taille minimale légale de capture :

- Pêche loisir : Doit être pêché entre 0 et 30 mètres, avec un arrondi de 5,5 cm, des piquants à 3 cm, une couleur allant du vert olive au brun avec des nuances de violet ainsi qu'un diamètre d'environ 8 cm, entre le 1er novembre et le 15 avril. 2 douzaines par personne et par jour, 6 douzaines par bateau de plus de 3 personnes et par jour, interdit de le pêcher sur l'intégralité de la Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls
- Pêche professionnelle : similaire à la pêche de loisir mais pas de quota maximum, et la période peut varier en fonction des lieux

Statut de protection : Protégée

État ressource : En déclin



Bernard l'hermite (Pagurus bernhardus)

Lieu de vie : tous les fonds : sables, vases, roches, cailloux, prairie de posidonies

Profondeur : 0 - 450 mètres

Alimentation : détritivore* : débris d'animaux ou végétaux

Place chaîne alimentaire : détritivore (en as de la chaîne alimentaire)

Mode de pêche : pêche à pied

Taille minimale légale de capture : aucune

Statut de protection : aucun

État ressource : non évalué

ESPÈCES RARES ET/OU PROTÉGÉES

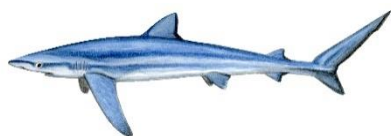
Les espèces présentées ci-dessous sont rares et certaines protégées par la loi française. Ces espèces sont parfois capturées par les engins de pêche (palangre, filet, chalut...) sans que les pêcheurs ne le souhaitent. On parle de « prises accidentelles »

Aujourd'hui, les organisations de producteurs d'Occitanie (structures qui rassemblent les professionnelles de la pêche : pêcheurs, criée, mareyeur, prudhommie, CRPMEM...) travaillent activement pour réduire ces prises accidentelles.

Par exemples :

- Le projet Sharkguard de la SATHOAN a permis de développer un dispositif placé à une courte distance de l'hameçon (30 à 40 cm) qui émet des ondes électromagnétiques auxquelles les raies et requins sont sensibles (répulsion). Projet en partenariat avec l'entreprise d'ingénierie anglaise FISHTEK et la société d'ingénierie française ISIFISH, et le soutien financier de France Filière Pêche.
- Un guide des bonnes pratiques pour relâcher les prises accidentelles sans les blesser et sans se blesser a été élaboré avec les palangriers et Ifremer et les pêcheurs y ont été formés.
- Les pêcheurs sont formés et informés pour intervenir et prévenir lors de la capture d'une tortue afin d'en assurer sa bonne prise en charge par le centre de soin puis son relâcher possible.
- Les palangriers équipent souvent leur bateau et leur ligne de fanions pour repousser/effrayer les oiseaux marins qui parfois se jettent sur les appâts.
- Une plateforme numérique de signalement et application, ECHOSEA d'espèces rares ou de prises accidentelles a été développée pour que les pêcheurs s'informent rapidement des zones où elles sont vues et évitent si possible ce secteur en action de pêche.

Tous ces programmes de recherches, mesures et actions permettent de réduire les impacts de la pêche sur les espèces rares et protégées.



Requin Peau bleu (Prionace glauca)

Lieu de vie : rares passages au niveau du littoral et passe la plupart de son temps en pleine eau

Profondeur : 10 - 75 m

Alimentation : très variée ; petites espèces épipélagiques (de la surface à 200 m de profondeur), calmars (apprécie particulièrement), cadavres de mammifères marins (réserve énergétique), petits requins, poulpes, crustacés, voire des oiseaux marins

Place chaîne alimentaire : grand prédateur (en haut de la chaîne alimentaire). Il n'a aucun prédateur notoire mais les juvéniles* peuvent devenir la proie du requin grand blanc (*Carcharodon carcharias*) et du requin taupe bleu (*Isurus oxyrinchus*)

Mode de pêche : En France, cette espèce n'est pas ciblée par les pêcheurs, mais sa commercialisation n'est pas interdite. Il s'agit d'une prise accidentelle, sur les palangres ou dans les filets ou dans les chaluts.

Statut de protection : "Quasi Menacée" (NT) (UICN)

Etat de la ressource : En Danger Critique en Méditerranée

Diable de Méditerranée (Mobula mobular)

Lieu de vie : fréquente principalement les eaux océaniques superficielles, au-dessus du plateau continental

Profondeur : 0 - 30 mètres

Alimentation : zooplancton, notamment de petits crustacés (larves de crevettes, copépodes, etc.) et petits poissons.

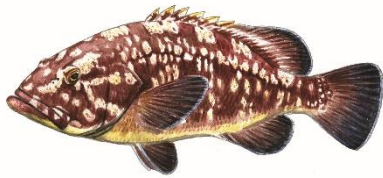
Place chaîne alimentaire : prédateur (milieu/haut de la chaîne alimentaire)

Mode de pêche : pêche interdite en Méditerranée

Taille minimale légale de capture : non concernée

Statut de protection : en danger (EN) (sur la liste rouge UICN); Réglementation Méditerranée française : exploitation interdite

Etat de la ressource : Non évaluée



Mérou Brun (Epinephelus marginatus)

Lieu de vie : Espèce sédentaire* (qui ne quitte pas son habitat) durant la période estivale, présente sur des fonds rocheux accidentés avec des cavités* ou des grottes pour s'abriter, mais on la trouve également sur les fonds sableux autour des posidonies et des zostères. Espèce n'aimant pas les endroits trop perturbés, on les trouve majoritairement

dans les espaces marins protégés (notamment les réserves)

Profondeur : 5 - 100 m

Alimentation : céphalopodes* (seiche, poulpe, calmar), crustacé et poissons

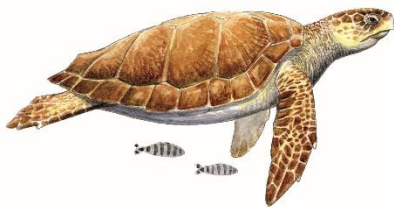
Place chaîne alimentaire : prédateur en haut de la chaîne alimentaire, jouant le rôle de régulateur sur l'état sanitaire des populations

Mode de pêche : Pêche interdite en France

Taille minimale légale de capture : interdiction stricte de pêcher, retenir ou dégrader cette espèce

Statut protection : En Danger (EN) (UICN)

État de la ressource : Stock en reconstitution



Tortue Caouanne (Caretta caretta)

Lieu de vie : la caouanne a une respiration aérienne pulmonaire : elle doit remonter respirer à la surface. Elle vit dans les zones côtières à fond durs et meubles

Profondeur : 0 - 200 mètres

Alimentation : méduses, éponges et échinodermes* mais aussi des poissons, crustacés et des algues

Place chaîne alimentaire : prédateur : Les adultes sont en milieu de la chaîne alimentaire, les juvéniles* sont par contre très vulnérables (milieu de la chaîne alimentaire)

Mode de pêche : Interdite en France – il est par ailleurs interdit de déplacer ou détenir tout ou partie d'une tortue marine, morte ou vivante.

Taille minimale légale de capture : non concernée

Statut protection : vulnérable (IUCN) - espèce protégé à l'international

État de la ressource : estimé entre 2 000 et 4 000 individus reproducteurs en Méditerranée

Poisson Lune (Mola mola)

Lieu de vie : espèce pélagique mais on peut l'observer près des côtes

Profondeur : 0 - 500 m

Alimentation : méduses, cténophores, salpes, calmars, crustacés, éponges et zooplancton

Place chaîne alimentaire : prédateur (en haut de la chaîne alimentaire)

Mode de pêche : Interdite en France et commercialisation interdite en Europe

Taille minimale légale de capture : non concernée

Statut protection : Préoccupation mineure (LC) (UICN)

État de la ressource : en déclin (estimation : - 10% tous les 10 ans)



Dauphin (Delphinus delphis)

Lieu de vie : Animal opportuniste*, il fréquente davantage les eaux pélagiques et hauturières mais peut aussi se rapprocher des côtes pour se nourrir

Profondeur : 0-300 m

Alimentation : petits poissons pélagiques (anchois, sardines, chinchard, poissons lanternes, maquereaux et autres scombridés*). Ils chassent généralement en groupe.

Place chaîne alimentaire : grand prédateur (au sommet de la chaîne alimentaire) (seuls prédateurs : orque et grand requin)

Mode de pêche : Interdite en France

Taille légale de capture : non concernée

Statut de protection : Préoccupation mineure (LC) - Statut Liste Rouge UICN mais En Danger (EN) en méditerranée

État de la ressource : Entre 2 000 et 3000 en Méditerranée française

<https://theses.hal.science/tel-03349784/document>

TYPES DE PÊCHE ET DE CONCHYLICULTURE EN OCCITANIE

Il existe trois grands types de pêches en Occitanie :

- La pêche immergée

La pêche en apnée, ciblant en Occitanie principalement les oursins et les palourdes

La pêche en scaphandre (sous autorisation) notamment pour capter les naissains de moules, oursins, vers de chaluts, holothuries.

- La pêche à pied

En Occitanie elle concerne notamment particulièrement la pêche à la telline sur les bancs sableux.



- La pêche embarquée, avec différents navires :

- Thonier
- Chalutier
- Palangrier
- Petit métier mer
- Petit métier étang

Il existe deux types de conchyliculture en Occitanie :

- L'ostréiculture : la culture d'huitres pratiquée en mer ou en étang en Occitanie
- La mytiliculture : la culture de moules pratiquée en mer ou en étang en Occitanie

Il existe également en Occitanie l'élevage de poissons (en mer, en lagune ou à terre) :



La pisciculture marine ou aquaculture est l'élevage de poissons marins. En Méditerranée française, cela concerne les espèces bar/loup, dorade royale, maigre, muges ou mullets.

Il s'agit donc de maîtriser tout ou partie du cycle vie des espèces élevées (reproduction, éclosion, grossissement, etc.) en vue de leur mise en marché. Cette activité peut se dérouler en milieu ouvert (mer, lagunes) ou fermé (des bassins aquacoles d'eau salée ou saumâtre installés sur la terre ferme).

Aujourd'hui, à l'échelle mondiale, l'aquaculture produit plus que la pêche pour l'alimentation humaine (plus d'un poisson sur deux provient de

l'aquaculture).

En Occitanie, on compte une dizaine d'entreprises de pisciculture marine. La plupart de ces entreprises sont des « TPE » avec quelques salariés, et ayant des activités économiques diversifiées (pisciculture marine mais aussi restauration, accueil touristique, agriculture, etc.). On compte aussi deux entreprises

plus importantes, spécialisées en pisciculture, dont l'une d'elle rassemble près de 75 salariés. Au total, le secteur représente près de 100 salariés dans la région.

Sources :

<https://crpmemoccitanie.fr/elevages-marins/>

<https://www.ceser-occitanie.fr/wp-content/uploads/2018/10/C6-PECHE-AQUA-2.pdf>

TECHNIQUES ET ENGIN DE PÊCHE EN OCCITANIE

La pêche embarquée utilise différents engins en fonction des espèces qu'elle cible :

Arts dormants

Les filets :



FILETS MAILLANTS

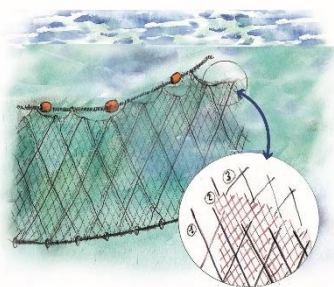
Ils sont constitués d'une nappe de fils de nylon (polypropylène) rectangulaire déployée verticalement dans l'eau. Des flotteurs sont fixés sur la partie supérieure. La partie inférieure est lestée afin de maintenir les filets en position verticale.

Le maillage est adapté en fonction de l'espèce recherchée permettant ainsi de laisser s'échapper les poissons plus

petits et de repousser les plus gros.

Le filet maillant est dit « calé » quand le lestage du filet est supérieur à sa capacité de flotter, le filet maillant reste sur le fond. Il est mis à l'eau depuis le navire en plusieurs sections, pouvant se déployer sur plusieurs kilomètres.

Le filet maillant n'est constitué que d'une seule nappe (ou couche de nylon), il est aussi appelé « filet droit ».



FILET TREMAIL

Contrairement au filet maillant, le filet trémail est constitué de 3 nappes (couches). On l'appelle également "le filet emmêlant" : comme son nom l'indique, il capture les poissons par emmêlement, permettant ainsi de capturer les gros poissons et les petits.

Source :

<https://peche.ifremer.fr/Le-monde-de-la-peche/La-peche/comment/Les-engins>

Les pièges :



PECHE AUX VERVEUX/ A LA CAPECHADE

Technique endémique de la façade occitane, elle se pratique en étang et lagune et a la particularité de conserver le poisson vivant dans le filet. La capechade est un assemblage de différents matériels de pêche. Les paradières guident les poissons jusqu'à plusieurs pièges : des verveux, tunnels avec des cerceaux qui fonctionnent sur le principe d'un entonnoir. Une fois piégé dans un cerceau, le poisson ne peut pas faire demi-tour. Cette méthode permet de garder le poisson vivant dans les poches qui font suite au dernier cerceau du verveux. Le pêcheur peut donc sélectionner

directement le poisson en fonction de l'espèce et de la taille, et relâcher les sujets trop petits ou les espèces qu'il ne cible pas.

NASSE/PANIERE/CASIER

Les casiers ou nasses sont des engins de pêche spécifiques à la pêche de crustacés et de mollusques. Il s'agit de paniers-pièges constitués d'une structure rigide recouverte de filet et d'une ouverture pour laisser entrer l'animal. Les proies sont attirées par un appât placé à l'intérieur, une fois rentré l'animal a du mal à en ressortir. Les casiers sont posés sur le fond pendant plusieurs heures avant d'être remontés.

Source : <https://www.pavillonfrance.fr/fillere-entre-terre-mer/techniques-peche/peche-casier>



POT A POULPE

Comme le casier ou la nasse, le pot à poulpe est un piège dormant. Le poulpe, pensant qu'il s'agit d'une cavité de roche, se cache dedans. Il peut ensuite évoluer librement dans et hors du pot jusqu'à la remontée de celui-ci sur le navire.

Le pot à poulpe était autrefois en terre cuite et ressemblait à une jarre. La forme s'est ensuite légèrement aplatie et les pots fabriqués aujourd'hui sont en plastique.

Le pêcheur remonte toutes les 3 ou 5J, les pots attachés ensemble par des lignes.

Source : <https://www.pavillonfrance.fr/fillere-entre-terre-mer/techniques-peche/peche-casier>



Lignes et Hameçons :

LIGNES A MAIN (CANNES)

La pêche à la canne est une technique qui consiste à mettre à l'eau une ligne garnie d'un hameçon et d'un appât ; cette mise à l'eau peut se faire à partir d'un bateau, ou à la traîne. Le bateau peut être ancré ou non, pour suivre les bancs (ex : pêche au thon rouge) (<https://www.pavillonfrance.fr/fillere-entre-terre-mer/techniques-peche/metiers-ligne>)

PALANGRES, CALEE OU DERIVANTE

La palangre est une ligne constituée d'une ligne axe principale le long de laquelle sont attachés des avançons munis d'hameçons, il s'agit d'un engin de pêche dit dormant. Cette technique peut être utilisée en surface (palangre de surface), entre deux eaux (palangre mixte) et au fond (palangre de fond). Elle est en grande majorité pratiquée par des bateaux de pêche côtière. En fonction du poisson cible, les appâts et les hameçons vont varier afin de maximiser les chances de capture, comme par exemple la palangre à congre où l'on utilisera que du poisson ou des mollusques.



Cette technique cible :

- Le congre, la dorade et le merlu pour les palangres calées ;
- Le bar, les maquereaux, les thons, l'espadon sont pêchés avec des palangres dérivantes.

Source :

<http://www.corepem.fr/peche-pays-de-loire/pratiques-peche/peche-embarquee/lignes-palangres/>
<https://www.pecheursdebretagne.eu/techniques-de-peche/la-palangre/>
<https://peche.ifremer.fr/Le-monde-de-la-peche/La-peche/comment/Les-engins/Palangre>

CROC

Le croc est une ligne caractéristique de la pêche en étang. Elle est lestée et reliée à un signal. Les espèces cibles de la pêche au croc sont les anguilles et les loups.

Arts traînants :

CHALUTS :

Les chaluts sont de grands filets de pêche de forme conique (en entonnoir), remorqués soit par un navire (chalut simple) ou par deux navires (chalut en bœuf). Il existe 3 types de pêches au chalut, qui ont chacune leurs spécificités et ne vont pas cibler les mêmes espèces.



LE CHALUT DE FOND

C'est un filet de forme conique remorqué par un seul navire et traîné près du fond par le navire. La partie avant est constituée d'un bourrelet lesté sur sa partie basse, permettant au filet de rester au fond. Il cible des espèces dites démersales (proche du fond) et benthiques (sur le fond) comme la sole, le merlu, le poulpe et la langoustine.

A savoir : il existe aussi du chalut de fond "en bœuf", tiré par deux navires, mais cette pêche n'est pas pratiquée en Méditerranée.

LE CHALUT PELAGIQUE

Il s'agit d'un chalut à grande ouverture et lesté sur la partie basse, ce lest s'appelle "une gueuse". Le chalut n'est pas en contact direct avec le fond, c'est pour cela qu'on l'appelle pélagique car il se déplace dans la colonne d'eau entre la surface et le fond où se trouve les espèces qu'il cible comme le maquereau, merlu, bar, sardine, daurade grise, entre autres.



LE CHALUT JUMEAU

Ce type de chalut cible les mêmes espèces que le chalut de fond et peut être remorqué par un seul navire, la seule différence étant le gréement embarqué par le navire lui permettant de tracter deux chaluts en même temps à traction égale.

Source :

<https://www.pavillonfrance.fr/fillere-entre-terre-mer/techniques-peche/peche-chalut>

<http://www.corepem.fr/peche-pays-de-loire/pratiques-peche/peche-embarquee/le-chalut-pelagique/>

<https://peche.ifremer.fr/Le-monde-de-la-peche/La-peche/comment/Les-engins/Chalut-de-fond>

<https://www.pecheursdebretagne.eu/techniques-de-peche/chalut-de-fond/>

Sennes



SENNE TOURNANTE ET COULISSANTE

Un filet encerclant qui est conçu pour la capture des poissons pélagiques. Elle est mise à l'eau en tournant autour du banc de poissons. Une fois le banc encerclé, une coulisse permet de fermer la partie inférieure du filet et de piéger les poissons. La poche fermée par le filet est remontée au fur et à mesure pour embarquer la pêche.

<https://peche.ifremer.fr/Le-monde-de-la-peche/La-peche/comment/Les-engins/Sennes>), _____ (<https://www.pavillonfrance.fr/fillere-entre-terre-mer/techniques-peche/peche-senne-filet-tournant-ou-souleve>)

SENNE DE PLAGE

Elle permet la capture de petits poissons pélagiques. Elle est mise en œuvre à partir d'une ou plusieurs barques, voire à pied ou à la nage dans certains cas. Le banc de poissons, une fois encerclé, est rabattu vers la plage.

https://ocean-indien.ifremer.fr/content/download/143933/file/metier_obsdeb-lareunion-2019-Sennes_de_plage.pdf

THONIERS SENNEURS

Un navire de pêche conçu pour la pêche à la senne. L'espèce cible est le thon rouge. Ce sont des navires de grande taille, de 30 et 50 mètres.



PECHE AU LAMPARO

Moins pratiquée et spécifique à la Méditerranée. C'est une technique de pêche agissant de nuit où une lampe est utilisée comme appât. Les poissons, attirés par la lumière, remontent vers la surface où ils seront encerclés par le filet.

NB : Le lamparo n'est pas interdit en méditerranée occitane, mais soumis à une licence régionale, 11 navires ont la licence.

(<https://www.pavillonfrance.fr/fillere-entre-terre-mer/techniques-peche/peche-senne-filet-tournant-ou-souleve>)

Dragues

Dragues remorquées

Les dragues sont des engins de pêche utilisés pour la pêche aux coquillages comme la palourde ou l'amande. Ce sont des "paniers" en métal ou en filet fixés sur une armature rigide. Celle-ci possède une ouverture de largeur variable et sa partie inférieure est munie d'une lame qui racle le sédiment. Elles peuvent être remorquées par un navire ou à la main, à bord d'un navire.

(<https://www.pavillonfrance.fr/fillere-entre-terre-mer/techniques-peche/peche-drague>)

(<https://peche.ifremer.fr/en/Le-monde-de-la-peche/La-peche/comment/Les-engins/Drague>)

Dragues à main /telliniers

C'est une pêche à pied qui se pratique à l'aide d'un tellinier, sorte de petite drague manuelle. La drague est pourvue de dents qui fouillent le sédiment et acheminent les captures dans la grille. Cette pêche se pratique toute l'année et ne cible qu'une seule espèce, la telline (bivalve fouisseur).

(<https://archimer.ifremer.fr/doc/00596/70816/69050.pdf>)

TECHNIQUES DE CONCHYLICULTURE EN OCCITANIE

Les techniques de conchyliculture en Méditerranée (élevage des huîtres et moules) se distinguent de la conchyliculture sur la façade atlantique. En raison de l'absence de marée en Méditerranée, des techniques particulières ont été développées : l'élevage en suspension réalisé grâce à des "tables" en pratiquant "le collage". Huîtres et moules font l'objet d'un élevage différent :



Elevage d'huîtres en lagune (ostréiculture)

Après que les larves d'huîtres aient commencé leur croissance en éclosier ou dans leur milieu naturel, les naissains sont déposés dans des structures adaptés (lanternes, pearl-nets...) afin de poursuivre leur croissance pour arriver à une taille facilement manipulable par l'ostréiculteur. Ces lanternes ou pearl-nets sont alors pendues à des perches sur les tables conchylicoles pour être immergés en continu. A 8

mois, lorsqu'elles mesurent environ 15mm, les huîtres sont collées à la main avec du ciment sur des cordes de 2 à 5 m, par groupe de 3 espacés d'environ 10 cm. Ces cordes sont ensuite immergées et placées en suspension sur les tables d'élevage. La durée d'élevage varie de 14 à 18 mois en fonction de la taille commerciale souhaitée (calibres de 0 à 5).

Elevage de moules en mer ou en lagune (mytiliculture)

En pleine mer, les professionnels installent les collecteurs sur leur filière pour capter le naissain. Ces cordes sont en fibre de coco ou en maille plastique et mesurent en moyenne 5m de longueur. Une fois fixé grâce à leur byssus (petit filament de barbe), le naissain débute sa croissance (en mer comme en lagune). Après plusieurs mois de croissance, le naissain est mis en corde pour un an de grossissement. Les cordes sont protégées par des filets anti-dorade et fixées verticalement sur les filières en mer. En milieu lagunaire les moules sont également mises en filets suspendues aux perches des tables conchylicoles avant d'être commercialisées.

LIEUX DE VENTE



Criée

La criée aux poissons est une halle à marée : le poisson y est trié en fonction de l'espèce et la taille puis vendu aux enchères aux acheteurs professionnels, mareyeurs et poissonniers. Deux types de pêche cohabitent : la pêche du large et la pêche côtière. Chacune d'elles proposant des produits différents, la vente peut être séparée dans certains grands ports.

Le mode principal de vente du poisson frais est la criée qui met face à face l'offre des pêcheurs et la demande du marché dans un lieu portuaire spécifique. Autrefois, les enchères étaient données à la voix dans la halle

à marée, d'où le terme « criée » qui, par extension, a fini par qualifier aussi le lieu où se déroule cette vente.

La criée est le premier lieu de vente du poisson : elle est réservée aux professionnels pour la vente en gros. Les pêcheurs y apportent le produit de leur « marée » ; les acheteurs viennent y chercher la marchandise dans le but de la revendre (Guillotreau 2018)

En Occitanie, la majorité de la pêche est une petite pêche (PP = moins de 24 heures de marée). Les criées commencent à avoir certains navires en pêche côtière (PC = 24 à 96 heures de marée), en revanche il n'y a pas de pêche au large (au-delà de 96 heures). Les thoniers sont eux entre la pêche au large et la grande pêche (entre les tonneaux et le nombre de jours de marées)

Source : <https://www.maisondelamer.org/ressources/la-vente-en-criee/>

<https://parc-marin-golfe-lion.fr/actualites/vente-en-circuit-court>

[Guillotreau, Patrice. 2018. Mare economicum : Enjeux et avenir de la France maritime et littorale. Presses universitaires de Rennes.](#)

Coopérative



Association regroupant un ensemble d'acteurs qui propose des produits issus du circuit court (très peu d'intermédiaire entre le producteur et le client). Les coopératives peuvent regrouper plusieurs pêcheurs et ostréiculteurs en France permettant d'avoir des produits frais ainsi que des produits d'une pêche plus durable. Elles permettent aussi de mieux rémunérer les producteurs grâce à des tarifs fixes et plus intéressants qu'en criée.

Sources :

[Kaizen-magazine](#)

<https://poiscaille.fr/>

Mareyeur

Marchand, spécialisé dans le commerce en gros des produits frais de la pêche, il s'agit également d'un ouvrier travaillant dans un atelier où l'on apprête le poisson avant son expédition.

Le mareyage est un métier qui consiste à acheter du poisson en grande quantité dans les criées, pour ensuite les préparer (tri, enlèvement des viscères ou des têtes et découpe des filets). Il va pouvoir conditionner, transporter et revendre les produits à plusieurs structures comme des grossistes ou au commerçant vendant au détail (poissonnier, restaurateur et grande surface).

Source : <https://www.cnrtl.fr/definition/mareyeur#:~:text=%2DEUSE%2C%20subst.-,MAREYEUR%2C%20%2DEUSE%2C%20subst.,le%20poisson%20avant%20son%20exp%C3%A9dition.>

Halle à poisson

C'est le lieu de première mise en marché du poisson, lorsqu'il est débarqué dans le port de pêche. Les halles aux poissons sont des marchés où se regroupent un ensemble d'acteurs travaillant les produits marins comme les poissonniers, les pêcheurs ou encore des restaurateurs, afin de vendre des produits frais de la pêche du jour et déguster des produits préparés. Les halles favorisent les produits provenant de pêcheurs locaux afin de garantir une qualité optimale et promouvoir des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Sources :

<https://www.herault-tourisme.com/fr/bien-manger/nos-restaurants/manger-dans-les-halles/>

<https://www.leshallesauxpoissons.com/>

<http://peche-plaisance44.fr/role-des-halles-a-maree/>

Mas conchylicole

Un mas conchylicole est un établissement de production d'huîtres ou de moules situé en bord de lagune ou d'étang. Au terme de la période d'élevage, les huîtres et moules sont installées dans un bac de purification à terre pendant 24h, pour être ensuite envoyées en vente directe, sur des marchés ou à des établissements, ou en magasins.

Certains mas font des visites de leurs productions afin de présenter leurs métiers et leurs rôles dans la production artisanale, et de proposer une dégustation de leurs produits.

Sources :

<https://www.huitresdemediterranee.fr/>



<https://www.huitre-vendee-atlantique.fr/1131-differentes-etapes-elevage-huitre.html>
<https://www.francenaisain.com/>

Étal direct producteur

Pêcheurs et conchyliculteurs ont la possibilité de vendre leurs produits directement sans passer par des intermédiaires. Au retour des bateaux, ils vendent une partie de leur pêche au grand public ; on appelle cela vendre « au cul du bateau ».

Il s'agit d'une vente directe car il n'y a aucun intermédiaire entre le producteur et l'acheteur. Cela permet une pêche et une consommation choisie où l'acheteur sélectionne son poisson et sa taille, au fur et à mesure des saisons.

Source :

<https://www.lindependant.fr/2011/10/25/poisson-en-vente-directe-fraicheur-et-bons-prix-garantis-quelques-prix-sur-le-quai-je-ne-suis-pas-un-marchand-de-tapis,76640.php>
<http://portbarcares.com/noesit!/fiche/etal-a-poissons-2686>



Restaurant

Lieu de restauration et préparation de différents poissons. Les restaurateurs peuvent se fournir auprès de plusieurs points de vente, chez le poissonnier, dans une halle à poisson, à la criée ou encore en direct au producteur.



Poissonnerie (indépendante ou dans un supermarché)

Une poissonnerie est un commerce et le lieu de vente où sont vendus des poissons, crustacés et fruits de mer. Le poissonnier achète en gros pour ensuite revendre au détail. Les poissonneries peuvent se fournir auprès de mareyeurs ou directement en criée. Elles ont pour objectif de diriger le client vers le produit qui lui convient le mieux. Une fois le poisson choisi, le poissonnier se charge de préparer le poisson à la consommation.

RÉGLEMENTATION ET ORGANISATION DE LA PÊCHE PROFESSIONNELLE

Réglementation liée aux ressources : quota, réglementation européenne et réglementation nationale

L'Union européenne (UE) est un marché mondial très important pour les produits de la pêche. Afin d'éviter la surpêche, des limites de capture (dits "Taux Autorisés de Capture" ou TAC) sont établies à l'échelle européenne pour les stocks de poissons et les pêcheries les plus importants (via la Politique Commune de la Pêche ou PCP). Ces limites permettent de préserver la viabilité de la pêche et le métier de pêcheur.

TAC : quantité (en masse) maximale d'une espèce qui peut être pêchée lors d'une période définie afin d'assurer la viabilité de la pêche. Les TAC sont définis par espèce et par zone. À partir de ces TAC, chaque

État membre de l'UE reçoit des quotas (limites de pêche qui ne doivent pas être dépassées) qui sont répartis entre les pêcheurs d'un même pays. Chaque État est chargé de la gestion de ses propres quotas, qu'il redistribue entre les organisations de producteurs (OP) et les non-adhérents à des OP. En Méditerranée, seuls l'espadon et le thon rouge font l'objet de ces TAC.

Organisations de producteurs : "structures regroupant un ensemble de pêcheurs afin d'organiser leur activité sur le plan économique"

En Méditerranée, la réglementation est également issue des prud'homies de pêche et reprise sous forme d'arrêtés ministériels et préfectoraux (fixation d'un maillage minimal pour les filets, d'une taille minimale au débarquement des espèces, usage d'engins de pêche sélectifs, etc.).

Les différentes réglementations se traduisent pour les professionnels par des demandes, autorisations et autres licences dont ils doivent se munir pour exercer leur métier :

AEP : Autorisation Européenne de Pêche

ARP : Autorisation Régionale de Pêche

Licence : elles peuvent être régionales ou nationales. Elles ont pour but de fixer les conditions et les limites de l'exploitation d'une ressource.

Il existe également des réglementations régionales qui découlent de la volonté des pêcheurs de préserver une ressource et qui sont validées par arrêtés préfectoraux.

Certaines prud'homies ont également une réglementation interne, s'appliquant à leurs territoires et leurs ressortissants. *Source* : <https://crpmemoccitanie.fr/reglementations-regionales/>

Prud'homies de pêche

Les prud'homies sont des "institutions corporatives " sur un territoire délimité ayant des prérogatives en matière de gestion de l'activité halieutique (Mabile, 2007). Les prud'homies de pêche régulent, ainsi depuis le Moyen Age, l'activité des pêcheurs professionnels via l'adoption d'une réglementation locale de pêche." (Spadoni S., Lepetit A. 2021. Prud'homies de pêche, un outil efficace de gestion ? Programme PELAMéd Planète Mer)

En Occitanie, il y a 11 prud'homies qui découpent ainsi le territoire, tant en mer qu'en étang. Les prud'hommes sont élus tous les 4 ans, ils ont pour but de faire appliquer la réglementation et sont assumés, ce qui leur confère le pouvoir de mettre des amendes à leurs ressortissants.

Comités Régionaux des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

Des organisations professionnelles fondées en 1991. Ils permettent notamment :

- D'assurer la représentation et la promotion au niveau régional des intérêts généraux des professionnels exerçant une activité de pêche maritime ou d'élevage marin ;
- De participer à l'élaboration et à l'application des réglementations en matière de gestion des ressources halieutiques pour les espèces qui ne sont pas soumises à des totaux autorisés de captures ou à des quotas de captures en application d'un règlement de l'Union européenne et de récolte des végétaux marins ;
- De participer à l'élaboration des réglementations encadrant l'usage des engins et la cohabitation des métiers de la mer ;
- De participer à la réalisation d'actions économiques et sociales en faveur de leurs membres ;
- De participer aux politiques publiques régionales de protection et de mise en valeur de l'environnement, afin notamment de favoriser une gestion durable de la pêche maritime et des élevages marins ;

- D'apporter un appui scientifique et technique à leurs membres, ainsi qu'en matière de sécurité, de formation et de promotion des métiers de la mer.

(Source : CRPME Occitanie)

RÉGLEMENTATION LIÉE AUX ESPACES/ESPÈCES SPÉCIFIQUES : RÉGLEMENTATION DES RÉSERVES, ZONES DE PROTECTION RENFORCÉE, ESPÈCES PROTÉGÉES

La Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM)

Adoptée en 2008, elle engage les États de l'Union européenne à prendre les mesures nécessaires pour atteindre ou maintenir un bon état écologique du milieu marin. Les Aires Marines Protégées (AMP) sont ainsi des espaces délimités qui ont pour objectif de protéger la biodiversité marine. Selon la nature de l'AMP, il y a également un enjeu de maintien des usages (tels que la pêche et la conchyliculture) dans une dynamique de durabilité.

En France, 45% des eaux métropolitaines sont actuellement des AMP mais seulement 0,2% des AMP sont des zones de protection forte. En Méditerranée, 7,4% du bassin est couvert par des Aires Marines Protégées, et 0,04% en protection forte.

Les Parcs Naturels Marins sont une catégorie d'aires marines protégées françaises. Ils sont adaptés à des grandes étendues marines et promeuvent notamment le développement durable des activités liées à la mer.

A savoir : les Zones de Protection Fortes (ZPF) sont des zones dans lesquelles activités humaines sont interdites ou fortement limitées afin de ne pas engendrer de pressions sur le milieu. Il s'agit souvent d'un petit espace d'une AMP.

Dans le Parc Naturel Marin du Golfe du Lion, la Réserve Naturelle Marine de Cerbère Banyuls constitue la ZPF.

Espèces protégées

Espèces bénéficiant d'une protection légale en raison de conventions internationales, lois et arrêtés nationaux et locaux :

la Posidonie (*Posidonia oceanica*), la Cymodocée (*Cymodocea nodosa*), les Cystoseires (*Cystoseira spp.*), les éponges commerciales (*Spongia officinali*, *Spongia agaricina*, *Hippospongia communis*), le Corail rouge (*Corallium rubrum*), la Datte de mer (*Lithophaga lithophaga*), la Patelle géante (*Patella ferruginea*), la Grande Nacre (*Pinna nobilis*), les Porcelaines (*Luria lurida*, *Schilderia achatide* et *Erosaria spurca*), l'Oursin diadème (*Centrostephanus longispinus*), la Grande Cigale de mer (*Scyllarides latus*), le Mérrou brun (*Epinephelus marginatus*), le Corb (*Sciaena umbra*), les lippocampes (*Hippocampus ramulosus* et *Hippocampus hippocampus*), la Tortue Caouanne (*Caretta caretta*), le Phoque moine (*Monachus monachus*), les Cétacés.

Source : [Légifrance - Arrêté du 26 novembre 1992 fixant la liste des animaux de la faune marine protégés sur l'ensemble du territoire](#)

https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/arrete_faune_marine_protegee_26_novembre_1992_consolidee_cle1111e4-1.pdf

Les mammifères marins, comme le rorqual commun (*Balaenoptera physalus*), ou le grand dauphin (*Tursiops truncatus*) ...

https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/protection_mammiferes_marins_20110701_cle2ee816.pdf

Les tortues marines :

https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Arrete_tortues_marines_14_octobre_2005_cle595523-1.pdf

Herbiers :

https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Arrete_especes_vegetales_marines_19_juillet_1988_cle5b9a8b-1.pdf

Zostère marine (*Zostera marina* Linnaeus) :

Même s'il n'existe pas de statut de protection au niveau régional, c'est une espèce détenant un statut et mesures pour la préservation International Convention de Berne.

Les herbiers de *Z. marina* sont identifiés dans le livre rouge des espèces menacées et protégées au niveau méditerranéen (Annexe 1 - Convention de Berne)

Source : <http://unep-wcmw.org>

AUTRES USAGES MARITIMES EN OCCITANIE

Sports et loisirs nautiques



Avec 200 jours d'ensoleillement par an, 220 km de côtes, 54 communes en bord de mer, 35 ports de plaisance maritimes et 20 stations balnéaires, le littoral d'Occitanie présente un attrait majeur pour les sports et loisirs nautiques.

Les lagunes littorales (Etang de Thau, Etang de Bages-Sigean, Etang de Leucate, etc), caractéristiques de l'Occitanie, sont également des lieux de loisirs privilégiés.

Elles représentent une surface de 40 000 hectares !

Souvent, différents espaces de pratique se chevauchent sur un même plan d'eau. Pour assurer la sécurité de tous les usagers et la préservation des espaces naturels concernés, il est important de bien connaître : les conditions météo, les règles de sécurité, les heures de pointe sur les spots, et de se renseigner sur la fragilité des écosystèmes et les mesures de protection qui les encadrent.



QUELQUES CHIFFRES SUR CES USAGES :

ENJEUX HUMAINS

- Environ 38 000 licenciés de fédérations d'activités nautiques (Agence du Sport, 2022)
- 3 630 emplois dans la filière

ENJEUX ÉCONOMIQUES

En Occitanie, la filière nautisme / plaisance représente :

- 1 400 entreprises
- Chiffre d'affaires annuel 720 millions d'€
- Port-Camargue : la plus grande marina d'Europe (avec 5000 anneaux)

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

La bande côtière prisée par les sports, loisirs nautiques et la plaisance est aussi l'espace marin sur lequel la biodiversité est la plus abondante. Pour la protéger, on compte :

- 10 sites Natura2000 en mer
- 1 Parc naturel marin (Parc Naturel Marin du Golfe du Lion)
- Des parcs naturels régionaux (Camargue, Narbonnaise)
- Des réserves naturelles régionales
- Plus de 50 sites du Conservatoire du Littoral

Ces espaces protégés ont une superficie totale d'environ 4 700 km² avec des mesures de gestion dédiées.

Commerce et transport

Le littoral d'Occitanie présente 3 grands ports maritimes de commerce et industriel : Sète et Port-La Nouvelle et Vendres. Centre névralgique d'échange de marchandises pour la Méditerranée. Sète et Port-La Nouvelle sont des ports en propriété de la Région, Vendres est géré par la CCI de Perpignan et est propriété du Département des Pyrénées Orientales.

Dans ces ports, il y a également des paquebots de croisière maritime et flux de passagers.



Energie

Parcs éoliens

Les éoliennes en mer, plus grandes et plus puissantes que celles sur terre, bénéficient de vents plus fréquents, plus forts et plus réguliers qu'à terre. L'éolien en mer connaît un fort développement en Europe car l'énergie qu'il produit se substitue à des énergies fossiles telles que le charbon et le gaz. En France, l'État souhaite accélérer le développement de l'éolien au large des côtes métropolitaines ; le but est d'atteindre 40 % d'électricité renouvelable en 2030 (loi de

transition énergétique pour la croissance verte, 2015).

En Méditerranée, l'État souhaite faire construire deux parcs éoliens d'ici 2030 (~20 puis 30 éoliennes supplémentaires, de 250 à 270 m en bout de pale chacune) d'une puissance de 750 MW chacun. Pour l'instant, des fermes pilotes vont être installées au large du Leucate-Le Barcarès, et de Gruissan.

Projets éoliens en mer en développement sur les façades maritimes françaises

Réseaux électriques existants

- Lignes 225kV
- Lignes 400kV

Etapas du projet

- Debat public ou concertation
- Mise en concurrence
- En développement
- Obtention des autorisations
- En travaux
- En service

- Eolien posé AO1 et AO2** (mise en service à l'horizon 2025)
- Eolien posé AO3** (mise en service à l'horizon 2027)
- Eolien posé AO4** (mise en service à l'horizon 2030)
- Eolien flottant AO5** (mise en service à l'horizon 2030)
- Eolien flottant AO6** (mise en service à l'horizon 2030)
- Eolien posé AO7** (mise en service à l'horizon 2030)
- Eolien posé AO8** (mise en service à l'horizon 2032)
- Eolien flottant (pilote)**



Crédits : DGEC

Interaction des parcs éoliens avec la filière pêche

Impacts potentiels pour les espèces marines :

- Négatifs : modification d'habitat, changement de nature des fonds marins, nuisances sonores, et d'autres effets possibles et inconnus sur le milieu marin (eau, faune, flore)
- Positifs : effet récif artificiel (nouvel habitat qui permet la fixation d'espèces sur les installations sous-marines), effet "refuge" pour certaines espèces. Ces effets sont à étudier, d'où le besoin de passer par une phase pilote des parcs éoliens.

Impacts potentiels pour la pêche :

Privatisation de l'espace, limitations localisées de navigation, modification des trajets induisant des augmentations des coûts de carburant, restrictions d'usages ou d'accès à certains sites (et donc perte de superficie de pêche), effet possible sur les ressources halieutiques... → nécessité de coexister avec d'autres usages, par exemple en évitant de construire des parcs éoliens dans des secteurs d'enjeux majeurs, pour la pêche en se basant sur des études environnementales sur les espèces halieutiques...

En phase de construction, les travaux nécessitent la fermeture temporaire de la zone de délimitation du parc et l'établissement d'un périmètre d'exclusion large, ce qui implique l'interdiction de toute activité de pêche dans ce périmètre. Ces restrictions seraient néanmoins limitées dans le temps.

En phase d'exploitation, l'impact sur l'activité de pêche dépend de la décision de l'autorité administrative quant à la navigation et la pratique de la pêche au sein des parcs éoliens. À ce jour, la pêche est envisagée en théorie au sein de tous les parcs français, mais les deux activités principalement exercées dans ces zones actuellement (chalutage et pêche palangrière thon rouge) seront incompatibles.

Sources :

Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires. *Éolien en mer* (article en ligne, publié le 12/10/22)

<https://www.ecologie.gouv.fr/eolien-en-mer-0>

Gouvernement Français (2021). *Dossier de presse : Éolien en mer et énergies renouvelables électriques.*

Commission Nationale du Débat Public (2021). *Synthèse du compte-rendu du débat public sur le projet des parcs commerciaux d'éoliennes flottantes en Méditerranée.*

Gouvernement Français (2022). *"Parcs éoliens en mer Méditerranée : le Gouvernement annonce la sélection de 13 candidats pour participer à la deuxième phase de la procédure"* (02 août 2022).

<https://www.ecologie.gouv.fr/parcs-eoliens-en-mer-mediterranee-gouvernement-annonce-selection-13-candidats-participer-deuxieme>

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (2021). *Stratégie de façade maritime. Document stratégique de façade Méditerranée.*

Ministère de la Transition Écologique, Le réseau de transport D'électricité (2021). *Débat public. Projet d'éoliennes flottantes en Méditerranée et leur raccordement, l'essentiel pour comprendre le projet.*

Gouvernement Français, Le réseau de transport D'électricité (2022). *Débat public. Projet éolien en mer en Sud-Atlantique. Fiche 16 : La pêche.* https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2021-09/2021-09-Eolien_mer_Oleron_DMO.pdf

Sécurité et réglementation



En mer comme à terre, les comportements à risques et le respect des lois sont contrôlés par l'Etat. Les organismes de surveillance en mer assurent la sécurité des biens (surveillance, secours aux navires, sûreté maritime et portuaire), des personnes (surveillance en mer, surveillance des plages, sauvetage en mer, contrôles de vitesse, maintien de l'ordre), des écosystèmes (lutte anti-pollution, gestion des ressources liées à la pêche, respect du Code de l'environnement). Le Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage de Méditerranée (CROSSMED) permet, avec des patrouilleurs, aux Affaires Maritimes d'assurer une partie de leurs missions de terrain. Par exemple, le

sauvetage et le secours en mer, la gestion des ressources liées à la pêche, la surveillance des pollutions, la Police en Mer.

GLOSSAIRE

Annélide : ver dont le corps est constitué d'anneaux

Alevin : jeune poisson vivant encore des réserves de son sac vitellin ou tout au moins n'ayant pas encore acquis les formes de l'adulte. Ainsi, on utilise des alevins pour repeupler les étangs, les rivières ou pour commencer un élevage.)

Arthropodes : invertébré au corps formé de segments articulés (embranchement des Arthropodes ; ex. les crustacés)

Biomasse : l'ensemble de la matière organique d'origine végétale ou animale présente dans un espace fini, un biotope par exemple, à un instant t.

Biotope : milieu de vie délimité géographiquement dans lequel les conditions écologiques (température, humidité, etc.) sont homogènes, bien définies, et suffisent à l'épanouissement des êtres vivants qui y résident (appelés biocénose), avec lesquels ils forment un écosystème.

Cavité : espace creux, naturel ou artificiel, plus ou moins large et plus ou moins profond, fermé ou non, dans un corps solide.

Céphalopodes : mollusque marin carnassier, très évolué, dont la tête est munie d'une couronne de tentacules, tel que le poulpe, la seiche, les ammonites fossiles, le nautilus.

Chaîne alimentaire : suite d'êtres vivants dans laquelle chacun mange celui qui le précède. Le premier maillon d'une chaîne est très souvent un végétal chlorophyllien : dans les mers et océans, le phytoplancton assure ce rôle. La chaîne alimentaire révèle à quel point les êtres vivants dépendent les uns des autres.

Eaux hauturières : zone maritime éloignée des côtes, au-delà de l'horizon, hors des eaux territoriales, de la navigation et de la pêche qui s'y pratiquent.

Eau saumâtre : Qualifie une eau constituée d'un mélange d'eau douce et d'eau de mer. Sa salinité peut être variable, mais est le plus souvent assez basse (inférieure à 30g/litre).

Source : d'après Ifremer

Échinodermes : embranchement d'invertébrés exclusivement marins, comprenant les étoiles de mer, les concombres de mer et les oursins. Comme l'indique leur étymologie grecque, ils ont généralement la peau couverte d'épines pour se protéger.

Espèce benthique : espèce vivant sur les fonds marins

Espèce benthopélagique : du grec *benthos* (« profondeur ») et du latin *pelagicus* (« haute mer »), qui vit à proximité du fond ou en pleine eau.

Espèce épiphyte : plante qui pousse sur un autre végétal en l'utilisant uniquement comme un support

Espèces opportunistes : espèces peu spécialisées qui sont soit capables de s'adapter à des conditions de vie variées (ex : ils se nourrissent de manière opportuniste, dans le sens où ils chassent / capturent des organismes aux défenses affaiblies) soit privilégient la reproduction à la survie.

Espèce sédentaire : espèce vivant non fixée mais qui se déplace peu ou pas comme les espèces benthiques rampantes ou marcheuses (les échinodermes, les Gastéropodes, comme les limaces de mer)

Estuaire : Embouchure d'un fleuve, dessinant dans le rivage une sorte de golfe évasé et profond

Euryphage : du grec *eury-*, « large » et *phago*, « manger ». Relatif à des espèces animales qui ont un régime alimentaire large, qui peuvent se nourrir de proies très variées.

Fonds abyssaux : zones profondes de l'océan où la lumière ne pénètre jamais (à partir de 2 000 m de fond). Les plaines abyssales qui composent la plus grande partie des fonds océaniques se trouvent entre 3 000 et 6 000 mètres de profondeur.

Fonds coralligènes : ils se situent au pied des roches littorales, entre 20 et 45 m de profondeur (cela dépend de la région et de la transparence de l'eau, jusqu'à 100 m de profondeur aux îles Baléares). Ces fonds sont caractérisés par des algues sciaphiles (algues molles et algues calcaires) ainsi que par de nombreuses espèces animales.

Gastéropodes : mollusques au large pied charnu qui leur sert à ramper. Ils possèdent une coquille dorsale (escargots) qui peut être réduite, voire perdue chez certaines espèces (limaces). Ils vivent surtout en milieu aquatique (marin ou eau douce), mais aussi sur terre.

Juvénile : chez les animaux, le juvénile est un organisme n'ayant pas atteint la maturité sexuelle.

Limite de salure : Délimitation entre eaux marines et eaux fluviales. La limite de salure des eaux (LSE) constitue, dans les estuaires, la frontière entre le champ d'application de la réglementation de la pêche maritime et de la pêche fluviale. La limite de salure de l'eau des fleuves, rivières et canaux est déterminée par les décrets du 4 juillet 1853 (pour la mer du Nord, manche, Atlantique) et du 19 novembre 1859 (pour la Méditerranée). Elle est décidée après analyse de la salinité de l'eau en plusieurs points. Le décret 75-293 réglemente l'exploitation de la chasse sur le domaine public maritime et sur la partie des cours d'eau domaniaux située à l'aval de la limite de salure des eaux. C'est donc une limite qui est utilisée dans la réglementation lorsqu'il s'agit de traiter des espèces vivantes.

Source: d'après Ifremer

Méiofaune : ensemble des animaux de petites tailles, entre 0,1 et 1 mm, vivant dans les sédiments. Ils se caractérisent par leurs déplacements qui s'opèrent entre les grains de sable, sans le remuer.

Mollusques bivalves : animaux possédant deux valves qui permettent de faire entrer et sortir de l'eau pour se nourrir et respirer

Plancton (phytoplancton/zooplancton) : le phytoplancton correspond au plancton végétal, c'est-à-dire à une algue microscopique : c'est un organisme végétal unicellulaire. Le zooplancton correspond au plancton animal c'est-à-dire organisme animal microscopique.

Polyplacophores : classe de mollusques brouteurs dont la coquille est composée de 7 ou 8 plaques articulées.

Ressac : retour brutal des vagues sur elles-mêmes, lorsqu'elles ont frappé un obstacle.

Scombridés : famille de poissons qui comprend les maquereaux, les thazards, les bonites et les thons.

TAC : les Totaux Admissibles de Captures sont les quantités maximales de poissons d'une espèce pouvant être prélevées sur une zone et une période délimitée. Les TACs ont été adoptés dans la Politique Commune des Pêches comme une mesure de conservation des ressources halieutiques.

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature. Organisme non gouvernemental classant les animaux et plantes selon des critères de danger d'extinction et précise les espèces menacées. Le système de la Liste rouge de l'UICN, permet chaque espèce ou sous-espèce d'être classée dans l'une des neuf catégories suivantes : Éteinte (EX), Éteinte à l'état sauvage (EW), En danger critique (CR), En danger (EN), Vulnérable (VU), Quasi menacée (NT), Préoccupation mineure (LC), Données insuffisantes (DD), Non évaluée (NE).

Zostères : herbe marine vivace, à feuilles linéaires, à fleurs verdâtres, formant de vastes prairies sous-marines dites « herbiers ».

Régimes alimentaires / Modes d'alimentation :

Détritivore : espèce qui se nourrit de restes organiques. Un grand nombre de crustacés et d'escargots sont considérés comme détritivores. Chez les poissons, les espèces qui se nourrissent de filaments d'algues et les espèces géophages sont parfois rangées dans cette catégorie de régime alimentaire.

Filtreurs : ils se nourrissent d'organismes de très petite taille, comme le zooplancton et le phytoplancton, ou de particules organiques en suspension. Ils sont parfois aussi appelés les suspensivores. Ces animaux sont munis d'un système qui permet de filtrer l'eau pour ne capturer que les micro-organismes. De nombreuses espèces de mollusques suivent ce mode d'alimentation : les huîtres, les moules, les palourdes. Parmi les autres familles d'animaux, ce mode d'alimentation est pratiqué par certains poissons, oiseaux et crustacés. Il est fréquent chez les éponges.

Microphage : organisme qui se nourrit de proies de très petite taille, comme le zooplancton.

Suspensivore : organisme qui se nourrit de particules en suspension

Macrophage : organisme dont l'alimentation se compose de grosses proies, généralement un organisme vivant qui se nourrit de proies ayant une taille plus grande que celle de sa bouche et s'oppose, en cela, à microphage

Nécrophage : organisme qui se nourrit de carcasses d'animaux morts qu'il n'a pas tués lui-même.

Ce terme est lié au mode d'alimentation des charognards, qui désigne plus fréquemment les vertébrés nécrophages.



BASSIN DE THAU
Entre Terre et Lagune



Ils nous financent :



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LA PÊCHE

Ils nous accompagnent :

